

SOMMAIRE

LA CRISE POLITIQUE	1
▶ Mise en œuvre de la feuille de route : CENIT, amnistie, code de bonne conduite	1
▶ Controverses, initiatives et prises de position, tentatives de relance de la médiation nationale	8
▶ Médiation internationale	11
▶ Divers	13
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	13
▶ Procès à connotation politique	14
▶ Le conflit opposant la police, la justice et le syndicat des magistrats	14
▶ Santé, Education	15
▶ Médias, liberté d'expression	16
▶ Gouvernance, insécurité	17
ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT	18
▶ Conflits sociaux et revendications	18
▶ Ressources minières	19
▶ Trafics de bois précieux - Limogeage du ministre de l'environnement et des forêts	23
▶ Monde des affaires	26
▶ Coopération, bailleurs de fonds, diplomatie	27
▶ Divers	28

LA CRISE POLITIQUE

▶ Mise en œuvre de la feuille de route : CENIT, amnistie, code de bonne conduite

Travaux de la CENIT, préparation des élections

03/04 - La présidente de la CENIT, Béatrice Atallah, revendique le droit pour sa commission de décider de la nature des élections à venir, en tandem avec les experts électoraux des Nations Unies. Cette remarque a pris de court la classe politique qui, dans sa majorité, revendique ce pouvoir. La décision sera prise en assemblée générale de la CENIT, au sein de laquelle sont représentés les partis politiques et la société civile, note Béatrice Atallah. Le président de la Transition et les formations politiques proches du pouvoir comptent bien « *mettre la pression* » sur la CENIT pour imposer leur point de vue, bien que l'ordre des élections à venir ne fasse pas consensus entre eux, comme le prouvent les récentes déclarations du parti TGV et de Roland Ratsiraka. Le calendrier électoral devrait être arrêté dans un délai de 2 mois.

05/04 - La venue des experts électoraux des Nations Unies conditionnée à la mise en place complète de la CENIT, jusque dans ses démembrements au niveau des 119 districts. Fatma Samoura, représentante résidente du PNUD, ne souhaite pas bruler les étapes, a-t-elle fait savoir au président de la Transition. Aucun calendrier n'est encore avancé pour cette mission. La présidente de la CENIT n'a pas caché sa déception à cette annonce. La désignation des responsables décentralisés de la CENIT exigera un certain délai, d'autant que les moyens budgétaires limités dont disposait l'ancienne CENI n'avait pas permis d'achever cette mise en place.

06/04 - Béatrice Atallah, présidente de la CENIT, se fixe pour objectif prioritaire « l'amélioration » de la liste électorale conçue par son prédécesseur, afin de pouvoir organiser au moins une élection en 2012. « *L'argent est là, elle est inscrite dans la loi des finances de cette année* », rassure-t-elle. Hery Rajaonarimampianina, ministre des Finances, précise qu'une somme de 45 milliards Ar est disponible et sera consacrée à ce scrutin. La CENIT laisse le soin aux experts des Nations Unies, en liaison avec elle, de définir et d'établir les dates des prochains scrutins. « *J'ai bon espoir de voir les experts de l'ONU arriver avant le 26 avril. D'ailleurs, à cet effet, j'ai déjà envoyé une lettre au Secrétaire général de cette instance et je pense que celle-ci trouvera d'ici peu écho* », précise-t-elle.

07/04 - Victor Manantsoa, ministre chargé des Relations avec les institutions, affirme qu'un recensement des électeurs à partir d'un « recensement général, physique et administratif » est indispensable pour disposer d'une liste électorale fiable. Ce recensement, prévu de longue date, n'a pas pu être réalisé faute de moyens financiers. Le dernier recensement général de la population remonte à août 1993. Madagascar comptait à l'époque un peu plus de 12 millions d'habitants. Selon les estimations actuelles, la Grande Ile compterait 21 millions d'habitants.

11/04 - Le HPM (Hery Politika Mitambatra) déclare que la tenue d'une élection cette année, au rythme de l'avancement du processus, est précipitée. Ce serait une erreur fatale susceptible de générer une autre crise, estime-t-il. La formation est persuadée qu'il faut respecter les 11 mois que les Nations Unies ont recommandés. Les lois sur l'amnistie, le Conseil du Fampihavanana Malagasy, le code d'éthique et de bonne conduite devraient être mis en place et appliqué avant la tenue des élections. Il émet par ailleurs des critiques à l'endroit du projet d'amélioration des listes électorales par la CENIT : il exige leur refonte intégrale. Le HPM estime également que les entités signataires de la feuille de route doivent être consultées avant la mise en place des démembrements de la CENIT. Il considère enfin que la question de l'amnistie devrait se traduire par un grand pardon. Le Conseil du Fampihavanana Malagasy devrait se charger de son application. *Le Courrier* se montre critique vis-à-vis de cette proposition qui vise à prolonger la transition, au détriment de la population qui en subit les conséquences et au profit des hommes politiques non élus qui profitent de la situation pour s'enrichir. « *La résolution de la crise n'est qu'un vain mot pour la plupart car pour eux, les intérêts personnels passent bien avant ceux de la population. En somme, comme des vers, ils sont entrés dans le fruit pour s'empiffrer, mais également pour le pourrir* », écrit-il.

Le projet de cartes d'identité biométriques n'a toujours pas abouti. Annoncée pour la première fois en octobre 2009, l'entreprise n'a pu être menée à bien en raison de son coût. Le ministère de l'Intérieur écarte toute volonté politique d'abandonner le projet. Certains partis, tel le HPM, font pression pour que cette technologie soit utilisée dès les prochaines présidentielles et législatives.

12/04 - La CENIT se penche sur ses démembrements au niveau des régions et des districts (CER et CED). Il a été décidé de confier la mise en œuvre de cette préparation à deux commissions au sein de la CENIT. « *Ces deux commissions seront chargées d'établir le dialogue avec les groupements politiques signataires et aux entités de la société civile représentés au sein de la commission* », confie Fano Rakotondrazaka, rapporteur général. Les signataires de la feuille de route représentés au sein de la CENIT ne manifesteront pas un grand empressement pour faire procéder à ces désignations, qui conditionnement néanmoins la venue de l'équipe des experts électoraux des Nations Unies, comme il a déjà été précisé par Fatma Samoura, représentante résidente du SNU. **La mission de l'équipe aura lieu du 23 avril au 4 mai.** Une esquisse des différentes étapes à franchir pour la tenue des élections sera présentée au terme de leur séjour.

18/04 - La tenue d'élections avant la fin de l'année n'est plus une certitude. De nombreux paramètres, dont le contexte politique, doivent encore être pris en compte. Fano Rakotondrazaka, rapporteur général de la CENIT, déclare : « *Techniquement, les élections sont toujours faisables pour cette année. Le problème ne réside pas dans sa faisabilité, mais plutôt sur sa crédibilité* ». La mise en place des démembrements de la CENIT au niveau des districts et des régions (CED et CER) ne fait pas l'unanimité, pas plus que l'amnistie, et la mise en place du Comité pour le Fampihavanana malagasy (CFM) prend du retard. Or Marius Fransman, chef de délégation de la Troïka, a toujours préconisé la priorisation de « *l'amnistie avant toute tentative de s'adonner aux élections* ». La CENIT se prépare désormais à recevoir l'équipe d'experts des Nations Unies avec laquelle elle doit établir le calendrier électoral après évaluation des besoins. Elle prévoit également des rencontres avec les acteurs politiques et les entités de la société civile pour la mise en place de leurs représentants au niveau des CED et CER et pour recueillir leurs propositions sur la nature des élections à venir.

21/04 – Andry Rajoelina ne fait plus mystère de ses ambitions politiques. S'il ne se déclare pas encore officiellement candidat aux présidentielles, il annonce qu'il est prêt à se plier à l'ordre des élections à venir et que ces échéances ne suscitent pour lui aucune inquiétude. Il confirme le rôle dévolu à la CENIT pour la détermination du calendrier et de l'ordre des scrutins, en concertation avec les experts électoraux des Nations Unies. « *C'est à travers une déclaration solennelle à la population que j'annoncerai ma décision de me porter candidat ou non* », se contente-t-il d'annoncer. Les interventions médiatiques et populaires d'Andry Rajoelina donnent cependant de plus en plus de crédit à une éventuelle participation aux présidentielles. Des responsables appellent à sa candidature.

25/04 - L'équipe d'experts électoraux des Nations Unies renonce à sa conditionnalité relative à la mise en place des démembrements de la CENIT (CER et CED). « *La mise en place des démembrements n'est pas une condition à cette mission. Nous avons toujours la liberté de modifier les dispositions* », a précisé le chef de mission, avant d'ajouter que « *l'arrivée de la présente mission pourrait booster cette mise en place* ». L'équipe des 6 experts admet que la mise en place de ces structures décentralisées prendra du temps (« *plus ou moins 24 mois* », dit-elle).

Projet de loi d'amnistie, mesures d'apaisement

03/04 - Surenchères autour de l'amnistie : le projet de loi déposé par le gouvernement au Parlement ne fait pas l'unanimité. Le consensus trouvé par le gouvernement autour du projet de loi n'est pas définitif et sera mis à l'épreuve. Le gouvernement aurait exigé des parlementaires pro-régime que le texte soit adopté en bloc. L'objectif est d'étouffer dans l'œuf toute velléité d'amendement du projet de loi qui ouvrirait une brèche difficile à maîtriser. Le parti TGV se déclare ouvert au débat mais il se retranche derrière la conformité du texte avec les normes internationales, une première dans l'histoire de Madagascar. La difficulté à résoudre le cas de Marc Ravalomanana et à décider de son avenir politique n'a pas été réglée. Elle s'est juste déplacée au Parlement. La mouvance Ravalomanana s'apprête à proposer au moins un amendement malgré la volonté des partisans du président de la Transition de s'y opposer. Elle compte suggérer l'ajout au texte initial de la notion de « *violation grave et répétée des droits de l'homme* », alors que celui-ci ne prévoit pas la répétition de ces violations. « *Le président Ravalomanana avait déclaré qu'il n'a pas besoin d'une amnistie, mais il s'agit d'une loi pour la réconciliation nationale et son imperfection pourrait faire perdurer la crise* », a soutenu le président de groupe parlementaire de la mouvance Ravalomanana au Congrès. Celui-ci affirme l'« *existence d'omissions dans la rédaction du texte final lors du conseil du gouvernement et du conseil des ministres* ». « *Nous souhaitons rétablir celles-ci car c'est, une fois de plus, une manifestation d'inobservation de la feuille de route* », a-t-il expliqué avant de menacer de « *ne pas voter le texte* ». Le général Désiré Philippe Ramakavelo, membre du CST, déclare qu'il est inconcevable qu'une assemblée de parlementaires nommés décide à la place du peuple du sort de politiciens condamnés par la justice, d'autant que certains d'entre eux ont des comptes à rendre à la justice. Des parlementaires de l'opposition au pouvoir se plaignent que la veille de l'ouverture de la session extraordinaire ils ne soient pas encore en possession du mémorandum de la SADC ni du projet de loi d'amnistie. *Tribune* écrit : « *Sous le manteau ou presque, des textes circulent, mais l'on ne sait guère quelles versions du mémorandum de la SADC ou du projet de loi d'amnistie serviront effectivement de bases de départ. Et il ne faut pas compter sur les sites internet du gouvernement, du CST ou du Congrès pour y voir un peu plus clair. En 2012, l'on ne jure donc encore que par la photocopie, de préférence illisible. (...) Quant au peuple au nom de qui tout ceci est fait, il risque fort de n'avoir accès au Journal Officiel que dans 6 mois...* ». Des politiques auraient proposé des sommes d'argent aux parlementaires avant la session extraordinaire pour qu'ils votent pour leur cause, selon *Ma-Laza* qui a recueilli les confidences de l'un d'entre eux.

Recommandation du GTT¹. L'organisation, acquise à la cause de Marc Ravalomanana et basée à Genève, rappelle que l'amnistie doit être conçue comme étant une des mesures d'apaisement prévues par l'article 16 de la feuille de route, qui exige notamment la libération de tous les prisonniers politiques et l'arrêt des poursuites judiciaires. L'amnistie doit être relative à deux événements : 2002 et 2009 (et non une période) et ne doit concerner que les prisonniers d'opinion. Elle ne doit pas servir de moyen pour légaliser les multiples violations des droits humains, les pillages organisés du patrimoine national ou des biens privés et les assassinats. « *Le Président Ravalomanana n'est nullement concerné par une quelconque amnistie pour la simple raison qu'il n'est coupable de rien* ». Le régime n'avait ni la compétence ni la légitimité pour juger le président élu pour les événements du 7 février 2009. Le GTT s'interroge également sur le sort des personnes emprisonnées après décembre 2009. Le projet de loi ne vise, selon lui, qu'à empêcher le président de revenir au pays et surtout de se présenter aux élections présidentielles, et tenter d'effacer les crimes perpétrés par la HAT les 26 janvier et 7 février 2009.

04/04 - Le parti Leader Fanilo réclame l'incorporation du détournement de fonds parmi les infractions non-amnistiables. La formation politique tire la sonnette d'alarme la veille de l'examen du projet de loi d'amnistie au Parlement. « *Comment accepter que quelqu'un qui a détourné de l'argent public puisse diriger un pays ? Certes, nous sommes encore dans une période de crise, mais c'est également le moment de rectifier le tir. Nous clamons la culture de l'impunité. Comme se fait-il qu'il y ait deux poids deux mesures entre quelqu'un qui a détourné de l'argent public et quelqu'un qui a volé une poule* », s'interroge-t-elle. Jean-Claude Rakotonirina, son porte-parole, « *s'étonne* » de la situation. « *Le détournement de deniers publics fait partie des violations des droits de l'homme. Cette infraction avait été prévue par l'une des moutures de la feuille de route, mais grande fut notre surprise car elle a ensuite été enlevée de la version finale* », déplore-t-il. Selon *L'Express*, « *la position du Leader Fanilo pourrait causer des dégâts sur l'échiquier politique, et plus tard lors des échéances électorales. Selon certaines indications, un courant d'idée irait dans ce sens au Congrès. L'on ne sait pas seulement si celui-ci aura des moyens de se faire entendre au Parlement* ». L'UDR-C, plateforme de soutien à Andry Rajoelina, est conscient du caractère délicat de la question et semble préoccupée à la perspective de l'ouverture d'un débat sur le sujet, qui risquerait d'ouvrir la voie à des dépôts d'amendement au projet de loi d'amnistie. Jean de Dieu Maharante, vice-président du CST, spécialiste de droit pénal international et des droits de l'homme, confirme qu'« *en principe, le détournement de fonds devrait faire partie des infractions* » et devait être exclu de l'amnistie. « *Mais nous respectons la feuille route qui donne des indications sur les infractions non-amnistiables* », concède-t-il. Marcel Miandrisoa de la

¹ Cf. blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/55/54/448497/74385555.pdf>

mouvance Zafy s'est également exprimé sur le processus conduisant à l'amnistie. « *Celui en cours ne tient pas la route. Comment voulez-vous que les acteurs concernés, à la fois juges et parties, octroient et bénéficient de l'amnistie* », se demande-t-il, insistant sur la nécessité de confier le traitement du dossier au Comité pour le Fampihavanana (CFM), qui reste à mettre en place.

La mouvance Ravalomanana, à travers Mamy Rakotoarivelo, sollicite la venue dans la Grande Ile des experts juridiques de la Troïka afin de superviser le processus d'adoption de la loi d'amnistie. « *Si notre requête n'est pas exécutée, la participation de la mouvance Ravalomanana dans les institutions n'a plus de raison d'être* », prévient le chef de délégation.

05/04 - La SADC dément l'exclusion de Marc Ravalomanana de l'amnistie dans le rapport de ses experts. Le bureau de liaison de la SADC à Antananarivo a tenu à préciser que le rapport de ses experts ne mentionne nulle part dans ses soumissions des noms de personnes et encore moins le nom de l'ancien Président de la République. Il qualifie ces accusations de « *douteuses et malveillantes* ».

06/04 - Les entités proches d'Andry Rajoelina resserrent les rangs au moment de l'amorce des travaux de commission qui doivent examiner le projet de loi d'amnistie. Jean de Dieu Maharante, vice-président du CST, spécialiste en droit pénal international et en droits de l'homme, a fourni des explications sur les arguments à utiliser pour défendre le projet de loi face aux éventuelles offensives de la mouvance Ravalomanana. L'idée de dépersonnalisation du projet de loi est, entre autres, évoquée. Un consensus existe entre les entités pro-régime représentées à la rencontre pour obtenir l'élimination politique de Marc Ravalomanana. La consigne est une nouvelle fois donnée de ne pas s'engager dans la discussion d'amendements, hormis quelques reformulations marginales. L'Escopol est la seule formation politique à ne pas accepter le principe du vote bloqué. De son côté, la mouvance Ravalomanana compte toujours pouvoir retoucher le projet de loi, malgré le rapport des forces en sa défaveur au sein des assemblées. « *Nous quittons la feuille de route si la situation n'évolue pas* », martèle l'un des membres de l'entité.

Les membres du Congrès issus de la mouvance Ravalomanana ont quitté l'hémicycle à la suite d'un débat houleux sur le projet de loi d'amnistie. D'après eux, le projet de loi qui leur est soumis n'est pas le même que celui qui a été adopté en conseil du gouvernement. Selon les 38 parlementaires de la mouvance, le texte comporte en outre diverses contradictions et ne reflète en aucune façon l'esprit de la feuille de route. « *Nous désapprouvons toutes démarches s'orientant vers l'adoption d'une amnistie sélective et non large* », a fait remarquer leur porte-parole. De plus, le projet de loi ne serait pas conforme à l'article 18 de la feuille de route, car il devrait tout simplement faire l'objet de ratification et non de débat. Les parlementaires pro-Ravalomanana ont saisi la SADC.

07/04 - La mouvance Ravalomanana accentue la pression autour de l'adoption du projet de loi d'amnistie. Ses adversaires se montrent imperturbables. La menace de retrait des parlementaires pro-Ravalomanana au moment du vote final se fait plus précise. Le débat continue de se focaliser sur la version du projet de loi présenté aux parlementaires, qui ne serait pas conforme à la version amendée en conseil des ministres. Les parlementaires déplorent également que le texte du mémorandum rédigé par l'équipe de juristes de la SADC ne leur ait pas été remis à temps. Les entités pro-Rajoelina parlent de surenchère politique et tiennent à afficher leur sérénité.

L'Escopol pose ses conditions en matière d'éthique politique. La formation souhaite que le projet de loi d'amnistie impose l'inéligibilité temporaire pour les présidentielles à l'encontre des hommes politiques amnistiés, de ceux qui ont été démis du pouvoir par des mouvements populaires ou par empêchement, de ceux qui ont fomenté des coups d'État, de ceux qui ont démissionné, ainsi que de ceux qui sont poursuivis par la justice pour des détournements de fonds publics. Sur ce dernier point, il rejoint ainsi la position adoptée par le parti Leader Fanilo. Les 3 anciens présidents et le président actuel de la Transition seraient ainsi priés de ne pas se présenter. L'Escopol souhaite que priorité soit donnée au scrutin présidentiel, le plus facile à organiser avec le bulletin unique. Pour *La Gazette*, cette proposition de mise sur la touche des 4 principaux protagonistes est des plus intéressantes car elle dépassionnerait le prochain scrutin présidentiel. En effet, avec l'abstention des quatre leaders à l'origine des crises successives qui ont affecté le pays, l'élection serait plus ouverte et permettrait l'avènement d'un véritable homme nouveau. L'idée a d'ailleurs été déjà lancée lors des diverses négociations inter-malgaches de Maputo ou d'Addis-Abeba, et a été reprise par diverses formations politiques. Mais le quotidien n'est pas dupe : l'initiative pourrait en effet dissimuler des manœuvres politiques moins avouables ouvrant la voie à de vieux routiers de la politique.

10/04 - Des voix continuent de réclamer que le détournement de fonds ne fasse pas partie des infractions amnistiables. « *Nous souhaitons mettre fin à la culture d'impunité. C'est pourquoi nous insistons pour l'intégration de certaines dispositions dans le projet de code d'éthique et de bonne conduite* », a fait part Elia Ravelomanantsoa, ministre de la Culture et du patrimoine, entourée d'autres dirigeants de l'Escopol. La formation avait suggéré au pouvoir l'inéligibilité temporaire des personnes concernées par cette infraction, au même titre que celles qui ont été empêchées, démis de leur fonction, impliquées dans un coup d'Etat ou amnistiées. Le conseil de gouverne-

ment s'y est opposé. L'Escopol compte revenir à la charge. Il pourrait trouver un allié du côté du parti Leader Fani- lo qui prône également l'exclusion du champ de l'amnistie du crime lié au détournement de fonds publics. Les op- posants à cette initiative, à l'image du MDM de Pierrot Rajaonarivelo, ministre des Affaires étrangères, rétorquent qu'un tel amendement au projet de loi sur le code d'éthique et de bonne conduite risque de le rendre inconstitu- tionnel, à moins de modifier la feuille de route. José Maso, président du groupe parlementaire Escopol au Congrès réfute au passage les soupçons selon lesquels son parti, le MTS, manœuvre pour dégager la voie des présiden- tielles à Roland Ratsiraka, son président.

Le bureau de liaison de la SADC sollicite le SMM. Il demande au syndicat des magistrats de lui proposer un juriste ayant une bonne connaissance des affaires politiques et de l'amnistie.

11/04 - La mouvance Ravalomanana tente son va-tout en vue de la séance plénière du Parlement consac- rée à l'examen du projet de loi d'amnistie. « *Nous allons proposer la suppression de la liste limitative des viola- tions graves des droits de l'homme dans le champ d'exclusion de l'amnistie. Il n'appartient pas aux Mal- gaches de se substituer aux droits internationaux* », soutient Mamy Rakotoarivelo. « *Nous claquerons la porte si personne ne montre sa bonne foi* », répète-t-il. Le chef de délégation annonce en outre que les ministres de la mouvance « *déposeront une demande formelle pour l'application immédiate de la feuille de route dont les articles 16, 17, 18 et 20 au cours du conseil du gouvernement* », faisant référence à l'arrêt des poursuites judiciaires à connotation politique ou encore au retour sans condition des exilés politiques. « *Nous espérons une réponse à très court terme* », insiste-t-il, estimant ce laps de temps « *entre deux et trois semaines* ». La mouvance Ravalomanana insiste sur le retour de son chef de file pour s'aligner dans la course à la présidentielle. Les alliés du président de la Transition, à l'image de l'UDR-C, travaillent pourtant pour l'élimination politique de l'ancien président. Le projet de loi a été voté en deux temps trois mouvements lors des travaux de commission. Il a été adopté en moins d'une heure trente après la sortie des parlementaires issus de la mouvance Ravalomanana, confirmant la volonté des pro-régime de faire passer le texte sans amendement. Les parlementaires de la mouvance ne peuvent se faire d'illusion quant à l'aboutissement de leur démarche en séance plénière, compte tenu du rapport de forces nette- ment en leur défaveur. Seul un vote à bulletin secret pourrait réserver des surprises.

12/04 - Guerre d'usure au Congrès. La Chambre basse n'a pas réussi à voter le projet de loi d'amnistie à l'issue d'une séance-marathon qui n'a pas permis à chaque intervenant inscrit de s'exprimer. Les débats devront se prolonger. Les alliés d'Andry Rajoelina ont montré des signes d'inquiétude, redoutant que des amen- dements ne soient adoptés à l'usure et viennent dénaturer le texte proposé par l'exécutif. L'article 5 du projet de loi a fait l'objet de vifs débats : il définit les infractions amnistiables et non-amnistiables. Au cœur de la controverse, la notion de violation grave des droits de l'homme. La mouvance Ravalomanana propose la suppression de l'énumé- ration des infractions non-amnistiables liées aux violations graves des droits de l'homme et la rédaction d'une dis- position se référant à l'engagement de conformité aux conventions et traités internationaux auxquels Madagascar adhère. L'Escopol est revenue à la charge pour réintégrer les détournements des fonds publics dans la liste des infractions non-amnistiables. Une proposition vite balayée par le Garde des sceaux qui se réfère à la feuille de route. Les congressistes de l'opposition proposent également un amendement à l'article 2 du projet de loi. La pé- riode concernée par la mesure d'amnistie devrait selon eux être rallongée jusqu'à la fin de l'année 2010. De cette manière, les militaires impliqués dans l'affaire FIGN du 20 mai 2010 seraient également amnistiés, au même titre que les officiers accusés de tentative de coup d'État et de mutinerie dans l'affaire BANI de novembre 2010. Cet amendement constituerait aussi une voie de salut pour Raharinaivo Andrianatoandro et autre Alain Andriamizeza, poursuivis pour les affaires de bombes artisanales. Mamy Rakotoarivelo, accusé d'attentat contre la vie d'Andry Rajoelina, n'est toujours pas concerné, étant donné que l'affaire est survenue en mars 2011.

La ministre de la Justice indique que la liste des bénéficiaires de l'amnistie sera arrêtée par une commis- sion spéciale auprès de la Cour suprême. Les personnes qui n'y figureraient pas pourront opter pour une amnis- tie sur requête, dont l'examen relèvera du **Comité pour le Fampihavanana malagasy (CFM)**. Mais quelle sera la composition de cette commission spéciale, qui désigne ses membres et comment fonctionnera-t-elle ? La question soulève des inquiétudes. Il en va de même pour CFM. Christine Razanamahaso, ministre de la Justice, reste évasive sur le sujet. « *Aussitôt la loi d'amnistie votée, un décret d'application sera tout de suite adopté en conseil des ministres concernant la commission spéciale* », se contente-t-elle d'indiquer. « *Pour sa composition, chacun peut toujours faire part de ses propositions* », ajoute-t-elle. À l'entendre, la commission spéciale décidera des bé- néficiaires de la loi d'amnistie par rapport au dossier judiciaire en sa possession et aux listes fournies par les « *entités habilitées* », par le truchement du CFM. « *Le CFM s'occupera également des demandes en dehors de la période 2002 et 2009, stipulée par la feuille de route* », affirme-t-elle, répondant au passage à la question concer- nant les « *événements* » qui se sont produits après 2009. Pour l'instant, le gouvernement a du mal à adopter le projet de loi portant composition et fonctionnement du CFM. Pour la deuxième fois, le conseil du gouvernement censé l'adopter a reporté son examen, suite à des divergences sur la composition de l'organe. On ignore encore si le projet de loi pourra être présenté au Parlement au cours de cette 4^{ème} session extraordinaire.

13/04 - Adoption sans amendement du projet de loi d'amnistie par le Congrès. A l'issue d'un désaccord sur l'article 5 portant sur les infractions non amnistiables, **les 71 parlementaires de la mouvance Marc Ravalomanana ont quitté l'hémicycle et n'ont pas participé au vote final.** Le projet a été adopté par 267 voix sur 270 votants. La mouvance Ravalomanana voulait ajouter à cet article les morts d'hommes résultant d'incendies (allusion aux pillages et aux incendies des 26 et 27 janvier 2009) et dont les responsables (suspecté d'être des hommes de main pro-Rajoelina) pourraient bénéficier de l'amnistie selon la rédaction proposée. La ministre de la Justice estime que cet ajout n'est pas nécessaire : « *Les actes d'incendie, volontaires ou non, ne sont pas inclus dans la définition de violation grave des droits de l'homme prescrits par les experts internationaux. Toutefois, si l'acte d'incendie a été suivi d'homicide ou de meurtre, ces infractions sont englobées dans l'infraction-mère de l'article 295 du code pénal. Il ne sera plus, de ce fait, nécessaire d'inscrire l'article 434 dans les énumérations des faits non amnistiables de l'article 5 du projet de loi d'amnistie* », a-t-elle expliqué.

Le projet a été transféré au CST qui ne disposera plus que d'une seule journée avant la clôture de l'actuelle session extraordinaire. On s'acheminerait vers la prolongation de la session ou la convocation d'une 5^{ème} session extraordinaire pour faire adopter définitivement par les deux assemblées les textes en cours d'examen : la loi d'amnistie, le code d'éthique et de bonne conduite, sans oublier le projet de loi sur le CFM, qui n'a pas encore été déposé par le gouvernement.

Tribune ne comprend pas pourquoi la mouvance Ravalomanana accorde autant d'intérêt à cette loi d'amnistie alors qu'elle soutient que l'ancien président n'a pas besoin d'être amnistié puisqu'il devrait tout simplement bénéficier d'une cessation de poursuites, au titre de l'article 16 de la feuille de route.

Le GTT International basé à Genève demande la démission collective de la mouvance Ravalomanana de toutes les institutions de la Transition.

Pour L'Express², les alliés d'Andry Rajoelina ont enregistré une nouvelle victoire, plus éclatante sur le fond, face à la mouvance Ravalomanana, dans une situation inconfortable. Cela risque d'être un tournant pour la Transition. Les membres du Congrès issus du camp de l'ex-président ont insisté en vain sur la suppression de l'énumération des infractions non-amnistiables, dont le meurtre et l'assassinat. En contrepartie, ils ont suggéré la référence aux traités et conventions internationales des droits de l'homme auxquels Madagascar est partie. Le camp de l'ancien président, acculé, va tenter de porter le débat sur le terrain international. Le président de la Chambre basse regrette l'« *absence d'une Transition consensuelle et inclusive* ». « *Nous constatons que ce sont toujours les rapports de force qui prévalent* », déplore-t-il. « *Nous observons également le retour à l'unilatéralisme du bloc des 8 entités autour du président de la Transition* », poursuit-il, sur un ton amer.

14/04 - Le CST a également adopté la loi d'amnistie, sans amendement et sans la participation de la mouvance Ravalomanana. Le vote, à mains levées, a eu lieu in extremis, quelques heures avant la clôture de la session. Le texte a été adopté par 83 voix, contre 7 abstentions. Le Congrès de son côté, a voté le code d'éthique et de déontologie des hommes politiques de la Transition qui avait été adopté par le CST, mais sans la participation de la mouvance Ravalomanana.

S'il faut en croire la ministre de la Justice, la loi d'amnistie est impersonnelle, contrairement à ce que laisse entendre la mouvance Ravalomanana. À première vue, le président en exil ne peut bénéficier de cette loi d'amnistie de plein droit, ayant été condamné pour le carnage du 7 février 2009. S'il le souhaite, il pourra déposer une demande auprès de la commission de la Cour suprême en charge de l'octroi de l'amnistie sur requête. Mamy Rakoatoarivelo, chef de délégation de la mouvance, a déclaré : « *Nous allons demander leur avis [les membres de la troïka de la SADC] sur les articles 16, 17, 18 et 20 de la feuille de route, en particulier sur l'article 20. Si jamais la Troïka ne prend pas ses responsabilités quant au retour au pays de Marc Ravalomanana, nous allons prendre en main la situation pour qu'il puisse revenir à Madagascar* ». Au final, le sens des responsabilités aura prévalu, écrit *Tribune* : « *C'est une chose de manifester son désaccord en sortant épisodiquement des réunions ou en refusant de participer à des votes ; cela en aurait été une toute autre de démissionner de toutes les institutions de la Transition et de se priver de tous les moyens d'observer véritablement le processus, et plus particulièrement les étapes de la préparation des élections. (...) Le jeu d'équilibre précaire auquel doit se prêter l'opposition n'est certes pas facile : il lui faut à tout prix manifester sa différence, mais elle ne peut se permettre de jouer les va-t-en-guerre et de remettre en cause le processus électoral auquel aspirent la communauté internationale et une bonne partie de la population* ».

Pour *Le Courrier*, « *Les trois mouvances (Ravalomanana, Zafy et Ratsiraka) n'ont qu'à s'en prendre à elles-mêmes si la loi est passée presque sans coup férir devant le Parlement. En effet, si elles avaient pu faire bloc, une possibilité si la mouvance Zafy avait accepté d'intégrer les institutions de la Transition et si celle de Ratsiraka avait accepté de signer la feuille de route, les débats et surtout les votes au sein du Parlement se seraient passés autrement. (...) Ces trois grandes forces de l'opposition n'ont pas su perpétuer leur alliance car cette coalition contre l'homme fort de la Transition, et contre nature, s'est délitée au fil du temps et au gré des intérêts personnels de chacun des chefs de file. (...) La communauté internationale que l'opinion accuse, à tort ou à raison, de faire le jeu de Ravalomanana, (...) se trouve prise à son propre jeu eu égard à l'adoption « démocratique » de ce projet de loi* ».

² Cf. L'édition de L'Express – Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/04/88/448497/74708100.pdf>

D'après *Midi*, une réunion de la SADC devrait se tenir prochainement en Afrique du Sud pour examiner le rapport de son bureau de liaison sur les dernières évolutions du processus de sortie de crise et notamment les conditions du vote de la loi d'amnistie. La SADC semble préoccupée par une éventuelle décision de la mouvance Ravalomanana de quitter le processus.

16/04 - Marc Ravalomanana met ses collaborateurs devant leurs responsabilités après le vote de la loi d'amnistie. « *Je vous encourage et vous remercie de votre solidarité au sein du gouvernement, du Congrès et du CST. Vous avez su comment entrer [dans les institutions transitoires] et savez comment en sortir. Vous saurez quoi faire* », a-t-il déclaré dans une intervention téléphonique destinée à ses supporters du Magro.

25/04 - Le conseil extraordinaire du gouvernement ne parvient pas à trouver de consensus sur les mesures d'apaisement. Les débats n'ont pas permis le moindre rapprochement entre les deux blocs au sein de l'équipe dirigée par Omer Beriziky. La mouvance Ravalomanana réclame toujours l'examen de l'application des articles 16, 17, 18 et 20 de la feuille de route concernant, entre autres, l'arrêt des poursuites judiciaires à connotation politique, l'amnistie et le retour « *sans condition* » des exilés politiques, ce dont se refuse la majorité pro-Rajoelina, qui met en avant notamment l'article 45 sur la souveraineté de la justice qui a condamné Marc Ravalomanana. Une nouvelle rencontre entre les entités signataires de la feuille de route est prévue pour poursuivre les discussions mais des indications laissent déjà supposer un nouvel échec de cette démarche. Certains proches du pouvoir ont annoncé qu'ils n'y participeraient pas, reprochant à la mouvance Ravalomanana d'avoir refusé la discussion du projet de loi d'amnistie au Parlement. Les pro-Ravalomanana comptent toujours sur l'arbitrage de la SADC et renouvellent leur menace de quitter les institutions de la Transition.

27/04 - Les signataires de la feuille de route entament de laborieuses discussions après l'échec de celles menées au sein du gouvernement. Tous les groupes politiques ont envoyé des représentants à la rencontre initiée par Pierrot Botozaza, vice-premier ministre chargé de l'Industrie et de l'économie, à l'exception de l'UDR-C, plate-forme de soutien à Andry Rajoelina. Au bout de plusieurs heures de débats, les participants n'ont pas réussi à faire bouger les lignes dans la recherche d'un accord. Un autre rendez-vous a été pris. Sans surprise, les débats ont achevé dès l'entame des discussions sur l'application des articles 16, 17, 18 et 20 de la feuille de route, avec en filigrane le sort de Marc Ravalomanana. « *La rencontre s'est déroulée dans une ambiance cool, mais le ton montait quand il s'agissait d'évoquer le cas de l'ancien chef de l'État* », confie l'un des participants. Pierrot Botozaza considère malgré tout que cette rencontre constitue une avancée. Mais certains des participants, pessimistes sur l'issue de ces discussions, évoquent déjà la nécessité de faire appel à l'arbitrage de la SADC. L'initiative intervient au moment où la Troïka est attendue pour « *évaluer* » le processus lié à la mise en œuvre de la Transition, selon Gert Grobler, ambassadeur d'Afrique du Sud.

Code d'éthique et de bonne conduite

11/04 - Le code d'éthique et de bonne conduite politique adopté au CST³. 10 amendements ont été apportés à certains articles, dont celui qui a trait aux engagements des acteurs politiques par rapport à l'indépendance de la justice et à la neutralité de l'administration. Le projet a été adopté à l'unanimité des 76 votants contre 2 abstentions. L'Escopol n'est pas parvenu à faire adopter son amendement en faveur de l'inéligibilité temporaire de certaines personnalités concernées par des infractions spécifiques. Le texte doit encore être adopté par le Congrès.

16/04 - Le projet de loi sur le code d'éthique et de bonne conduite adopté par le Congrès sans aucun amendement. Les représentants de la mouvance Ravalomanana avaient, une fois de plus, boudé la séance. Le Congrès maintient la mise sur pied du Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit, adopté par le CST, qui est censé contrôler l'application dudit code. La création de cet organe, prévu dans la Constitution de la IV^{ème} République, marque la volonté des parlementaires d'imposer la Loi fondamentale issue du référendum contesté du 17 novembre 2010. Honoré Rakotomanana, ancien président de la HCC, professeur de droit pénal, se dit « *étonné* » par le choix des autorités qui n'ont pas attendu la mise sur pied de la IV^{ème} République et ont fait adopter cette création par une assemblée non élue dont le rôle se limite normalement à la gestion de la période de Transition. Le juriste évoque à cet égard le parallélisme avec la CENI pour illustrer son propos : alors que celle-ci est prévue par la Constitution, la supervision des scrutins de la période de transition est du ressort d'une CENI spécifique, la CENIT.

Comité pour le Fampihavanana malagasy (CFM)

17/04 - Réconciliation nationale : le CFM veut refaire l'histoire. De l'esclavage à la période actuelle, en passant par l'insurrection du 29 mars 1947, le « *grand pardon* » entend embrasser une grande partie de l'histoire de Mada-

³ Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/73/94/448497/74637719.pdf>

gaspar. Le secrétaire général du ministère chargé des Relations avec les institutions, « *chef de file du dossier Comité pour le Fampihavanana malagasy (CFM)* », a précisé que les attributions de ce comité seront élargies afin de pouvoir traiter des événements du passé. Une initiative qui consiste, dans les faits, à revisiter une partie de l'histoire nationale en « *corrigeant et en réparant des erreurs* ». Victor Manantsoa, ministre chargé des Relations avec les institutions, évoque un « *grand pardon* » qui devrait se tenir dans toutes les régions de Madagascar après l'amnistie. Les pratiques traditionnelles seraient réactualisées, mais toujours basées sur le « *Fihavanana, afin de parvenir à un climat d'apaisement nécessaire pour les prochaines élections* ». « *Le CFM sera une réconciliation générale, historique et économique* », a précisé le secrétaire général, expliquant que le comité devrait pouvoir « *traiter* » des faits historiques tels l'esclavage, la relation entre Malgaches et Français ainsi que le soulèvement de 1947. Le projet de loi examiné en conseil de gouvernement prend en compte « *les propositions des ministères concernés, de la société civile, de la communauté internationale et des acteurs politiques* », affirme-t-on. Le texte sera transmis ensuite au Parlement pour examen lors de sa prochaine session ordinaire.

25/04 - Nouveau report pour le projet de loi portant création du CFM. Le conseil de gouvernement s'accorde un délai supplémentaire. Selon le communiqué, l'ajournement devrait permettre « *aux techniciens juridiques de tous les départements ministériels et entités politiques signataires de la feuille de route d'élaborer la mouture finale de l'avant-projet de loi* ». Une décision prise « *suite aux diverses observations formulées par des ministères et la Primature* ». L'enjeu est important dans la mesure où le CFM aura entre autres pour mission de traiter l'amnistie sur requête. Le texte devrait être présenté au Parlement lors de sa session ordinaire qui s'ouvre le 1er mai.

► Controverses, initiatives et prises de position, tentatives de relance de la médiation nationale

02/04 - Faut-il organiser les législatives avant les présidentielles ? La question reste posée et n'a pas encore été tranchée. Roland Ratsiraka, candidat probable à l'élection présidentielle, président du parti MTS, ancien prisonnier de l'ère Ravalomanana, voit d'un mauvais œil la tenue de législatives en premier. Il estime que ce serait une trahison envers le peuple. « *Avec cette logique, le président de la Transition sera encore là au moment de l'entrée en fonction des députés de la IVème République. Après l'élection présidentielle, si le président de la IVème République se trouve en confrontation avec les membres du Parlement, il peut le dissoudre. Ce qui engendrera une nouvelle crise* », argumente-t-il, ajoutant que la mise en place du bulletin unique dans les 130 circonscriptions nécessite un important travail préparatoire d'éducation de la population et que cela prendra du temps. La classe politique pro-régime souhaite pouvoir organiser au moins une élection cette année mais il n'y a pas consensus sur les priorités. Le parti TGV, après avoir prôné l'organisation en premier de la présidentielle, semble avoir fait machine arrière. Le président du Congrès et chef de délégation de la mouvance Ravalomanana, Mamy Rakotoarivelo, a exprimé son souhait que les présidentielles précèdent les législatives, justifiant ce choix par l'impatience des électeurs à départager les deux principaux protagonistes de la crise.

02/04 - Monja Roindefo déclare que son parti, le Monima, est « prêt à rééditer la lutte qu'il avait commencée en 1971 si les dirigeants actuels au pouvoir ne changent pas de vision ». [Son père, Monja Jaona, avait été à la tête d'un soulèvement populaire dans le Sud, en avril 1971, un événement annonciateur de la chute de la Ière République l'année suivante] Une manière, pour lui, de se positionner comme opposant au régime, malgré la représentation de sa formation au sein des institutions de la Transition. L'ancien premier ministre pointe du doigt des irrégularités qui auraient été commises dans la mise en œuvre de la feuille de route et le non-respect des principes de consensualité et de neutralité. Il confirme son intention de se présenter aux prochaines présidentielles mais « *nous craignons qu'il n'y ait toujours pas d'alternance démocratique si cela continue* », soutient-il, émettant des doutes sur la régularité des futurs scrutins. Concernant le développement du pays, le parti demeure nationaliste. « *Il faut une politique de développement direct, c'est-à-dire responsabiliser les citoyens pour les projets de développement communautaires. Les dirigeants actuels ne comprennent pas à quel point le peuple malgache souffre de la pauvreté* », a-t-il déclaré. Comme Roland Ratsiraka, Monja Roindefo considère que les présidentielles doivent passer avant les législatives, ce choix offrant la possibilité d'accélérer la reconnaissance internationale.

03/04 - La mouvance Zafy priorise toujours une voie alternative à la sortie de crise. Signataire du processus avant de se rétracter, elle compte miser sur la réconciliation des acteurs de la crise. « *Il faut tout mettre sur table pour s'organiser et se pardonner* », a soutenu Lalatiana Ravololomanana, qui invite les acteurs politiques à « *prioriser la réconciliation qui devrait amener à la sortie de crise et aux élections* ». Cette déclaration condamne implicitement le vote de la loi d'amnistie. « *Nous insistons sur la priorisation et la mise en place du Comité pour la réconciliation nationale (CRN), et non du Comité pour le Fampihavanana malagasy (CFM)* », a-t-elle tenu à préciser, renvoyant le débat aux Accords de Maputo.

03/04 - Appel du Cosofam : « Poisson d'avril » au Capsat. Un tract circule depuis quelques jours, appelant les « *officiers, sous-officiers et autres gradés de la hiérarchie militaire à se réunir dans la caserne afin de sauver le pays* ». Cet appel, supposé avoir été signé par des membres du Corps des sous-officiers de Madagascar (Cosofam), n'a trouvé aucun écho ni suscité guère d'émotion. Des responsables du bureau du Corps ont remis en

cause son authenticité. Ces rumeurs sont néanmoins significatives du climat délétère qui règne dans la capitale et des tentatives de certains d'encourager des manœuvres de déstabilisation.

19/04 - Règlements de compte encore au menu du conseil des ministres. Le limogeage de l'ancien ministre de l'Environnement et des forêts, Joseph Randriamiharisoa, continue de préoccuper le microcosme politique car il est clair que le bois de rose est un enjeu clé pour la Transition. Le président de la Transition n'a pu s'empêcher d'évoquer une nouvelle fois ce limogeage lors du dernier conseil des ministres. Le communiqué officiel laisse entendre que les débats ont été vifs et que certains ministres ont manifesté leur désapprobation, tant sur l'opportunité de cette décision que sur la manière dont elle a été prise et annoncée. Andry Rajoelina a rappelé que la décision d'abroger la nomination d'un membre du gouvernement relève de ses seules prérogatives.

La mouvance Ravalomanana tente de former une coalition au sein du gouvernement pour faire face aux alliés d'Andry Rajoelina. Les ministres issus des mouvances Ravalomanana et Zafy et ceux issus du Monima se rapprochent pour faire face aux alliés du régime au sein de l'exécutif. Pierrot Botozaza, vice-premier ministre chargé de l'économie et de l'industrie, s'est mué en porte-parole des 3 formations au cours du conseil des ministres. Il a fait part de leur position commune sur quelques dossiers chauds. Pierrot Botozaza a ainsi réclamé la réintégration de Joseph Randriamiharisoa, ministre de l'Environnement et des forêts. Il a déploré l'absence d'équité dans le traitement des membres du gouvernement en citant le cas de son collègue évincé et insisté sur l'application de toutes les dispositions de la feuille de route, dont l'article 20 relatif au retour « *sans condition* » des exilés politiques. Il est également monté au créneau pour réclamer le maintien des textes actuels concernant la gestion des ressources aurifères. Au-delà de la gestion du cas Randriamiharisoa, les 3 entités donnent l'impression de saisir cette occasion pour se rapprocher. Tabera Randriamanantsoa, ministre de la Fonction publique, du travail et des lois sociales, issu de la mouvance Zafy, a évoqué d'autres objectifs derrière l'initiative. « *Désormais, nous soutenons une position commune au sein du gouvernement et le vice-premier ministre Pierrot Botozaza sera notre porte-parole* », a-t-il indiqué. L'alliance entre les mouvances des 3 anciens présidents est devenue obsolète après la signature de la feuille de route. Le refus de la mouvance Ratsiraka de signer le document, puis la déclaration de l'ancien président Zafy de fustiger le gouvernement, avaient provoqué la dislocation de l'alliance. Parties en ordre dispersé, les « *trois mouvances* » disposent désormais de 11 ministres sur la trentaine que compte l'équipe dirigée par Omer Beriziky. La nouvelle configuration au sein de l'exécutif a conduit Andry Rajoelina à marquer son territoire et à rappeler ses prérogatives.

21/04 - L'exécutif n'arrive plus à cacher ses mésententes et les étale sur la place publique. La cohabitation censée être consensuelle et inclusive traverse une zone de turbulence. « *Nous reboisons toujours et nous plantons des arbres pour le compte de ceux qui ne se soucient pas de l'avenir de la Nation et ceux qui n'ont pas pu ou n'ont pas voulu venir* », a fustigé Andry Rajoelina au cours d'une opération nationale de reboisement à laquelle il avait convié l'ensemble des ministres. La pique lancée est jugée évocatrice de l'ambiance qui règne au sein de l'exécutif. Le premier ministre, qui assure l'intérim à la tête du ministère de l'Environnement et des forêts, a brillé par son absence. Il en est de même des ministres issus de la mouvance Ravalomanana. Seuls 10 ministres sur la trentaine que compte le gouvernement ont fait le déplacement. Censé refléter la solidarité gouvernementale, l'opération n'a pas produit les effets escomptés, bien au contraire. Le conseil des ministres au cours duquel cette manifestation a été organisée avait vu de vifs échanges fuser entre le président de la Transition et le premier ministre au sujet de la politique aurifère. Andry Rajoelina avait insisté à cette occasion sur la nécessité du respect mutuel et de la discipline au sein de l'équipe gouvernementale, allant jusqu'à menacer les récalcitrants de subir le même sort que le ministre de l'Environnement et des forêts. Pour *La Gazette*, « *l'absence des ministres de l'opposition (...) manifeste le désaccord au sein de l'exécutif à la suite de la révocation de Joseph Randriamiharisoa et de l'élimination de Marc Ravalomanana de l'amnistie* ». Selon *Midi*, « *Mahazoarivo [la primature] aurait refusé de financer cette campagne initiée par Ambohitsorohitra [la présidence]* ».

23/04 - Andry Rajoelina note que « la cohabitation est difficile, eu égard aux divergences d'opinions et d'objectifs ». Le président de la Transition admet que les tensions sont vives au sein de l'exécutif et qu'il importe de tout mettre en œuvre pour mettre un terme le plus rapidement possible à la Transition « *étant donné que les ennemis et les traîtres se multiplient à mesure que le temps avance* ». Il en appelle à cet effet à la SADC. Faisant référence à la grève des enseignants du primaire et du secondaire, Andry Rajoelina met en cause « *certaines hauts responsables du régime* » qui seraient mus par des motivations politiques. « *Je mets en garde les responsables concernés et les appelle à résoudre ces problèmes dans les plus brefs délais* », menace-t-il. Avec cette déclaration, un autre ministre de la mouvance Zafy se trouve ainsi dans une situation inconfortable. Si le président de la Transition ne l'a pas cité parmi les hauts responsables qui soutiennent la grève, la mise en garde vise directement le ministre de l'Éducation nationale, Régis Manoro.

Les observateurs constatent que les relations entre le numéro Un de la Transition et le chef du gouvernement sont encore détériorées depuis le limogeage du ministre de l'Environnement. Alors que le président de la Transition indique que tous les ministres défaillants peuvent être démis de leurs fonctions, le premier ministre Omer Beriziky estime que « *ce ne devrait pas être le cas, particulièrement en cette période où l'on est à la recherche de l'apaisement et de la réconciliation. Aucun limogeage ne devrait plus avoir lieu sauf dans les cas de*

fautes graves, tel que le prévoit la feuille de route ». Le Club Développement et Ethique (CDE) considère pour sa part que le problème se situe au niveau des interprétations divergentes de la feuille de route. Afin d'y remédier, la SADC doit prendre ses responsabilités en apportant les éclaircissements nécessaires.

24/04 - Le pasteur Mailhol de l'Eglise Apokalipsy se dit victime d'une campagne de dénigrement. Il estime que cela s'explique par le fait qu'on ait « *peur de lui car l'échéance de 2013 approche* ». Pour rappel, le fondateur du parti « *Gideona Fandresena ny Fahantrana eto Madagasikara* » (GFFM) a toujours prédit qu'il serait élu président de la République en 2013 et, ce serait pour l'évincer de la liste des candidats potentiels que l'on fait circuler des rumeurs selon lesquelles il financerait la grève des enseignants-éducateurs ou encore qu'il entretiendrait des rapports secrets avec les forces armées. Pour autant, le leader d'Apokalipsy maintient que cette « *prophétie* » se réalisera et qu'il est le seul capable de réconcilier les protagonistes de la crise.

Une secte dissidente de l'Eglise Apokalipsy du pasteur Mailhol pour l'instauration d'une théocratie avec à sa tête Marc Ravalomanana. *L'Observateur* rapporte qu'un courant politico-religieux de la capitale tente de démontrer l'« *endémicité* » du peuplement malgache, qui aurait, selon certains chercheurs, des ascendances juives. A ce titre, elle milite pour le remplacement du régime politique républicain par un régime théocratique. Son « *prophète* », prédit le « *retour prochain de Marc Ravalomanana au pouvoir afin d'appliquer le régime théocratique à Madagascar* ». L'utopique et mythique lien hébraïque et messianique du peuplement de Madagascar est ainsi exploité pour renforcer les partisans du retour « *sans condition* » du président en exil.

23/04 - La mouvance Ravalomanana annonce son intention d'organiser une manifestation à Ambohitovo, sur la place de la Démocratie le 28 avril. L'initiative vient des parlementaires de la mouvance, qui ont l'intention de présenter au public un rapport sur l'état d'avancement du processus transitoire et sur le rôle qu'ils y jouent. Mais la tenue de la manifestation reste encore tributaire de la réponse à la demande qu'ils ont adressée aux autorités, la préfecture de police et la commune d'Antananarivo. A ce jour, toutes les manifestations à caractère politique que d'autres formations ont voulu organiser sur le site ont été interdites depuis qu'il a été décrété que celui-ci est devenu une aire de jeux.

24/04 - Les forces de l'ordre mettent en garde les parlementaires de la mouvance Ravalomanana. « *N'importe où dans le monde, les parlementaires ne sont pas au dessus de la loi (...) Nous avons la possibilité de procéder à la garde à vue de 48 heures pour ceux qui enfreignent celle-ci* », a prévenu le général Richard Ravalomanana, chef de circonscription interrégionale de la gendarmerie. L'officier général, entouré d'autres responsables des forces de l'ordre, lance ainsi une ferme mise en garde à l'endroit des partisans de l'ancien président. « *Certains ont un intérêt politique pour faire croire à l'insécurité (...) Mais il faut un apaisement pour aller aux élections et bannir les calculs politiques* », lance-t-il avant d'affirmer la volonté des forces de l'ordre d'assurer la sécurité. Le général Ravalomanana suspecte les opposants de vouloir provoquer des troubles à l'occasion de la venue des experts électoraux des Nations Unies. « *Nous irons à Ambohitovo, quoi qu'il arrive* », rétorque Stanislas Zafilahy Rakotomandimby. « *Ce sont les forces de l'ordre qui ne respectent pas la loi. Les autorités avaient décrété la possibilité de se rassembler sur cette place sans demander d'autorisation. Or, nous essayons de déposer une demande en bonne et due forme* », avance-t-il, faisant référence aux manifestations dirigées par l'homme fort de la Transition en 2009. « *La feuille de route prévoit la liberté d'expression, d'opinion et de manifestation. Ce qui ne semble pas le cas* », observe Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès et chef de délégation de la mouvance. « *Certains insistent sur l'application d'une partie de la feuille de route qui les arrange. Or, nous exigeons son application globale et totale* », martèle-t-il.

27/04 - Le camp de l'ancien président persiste dans son intention d'investir la place d'Ambohitovo, sans l'aval des autorités. Lanto Rebenantsoandro, membre du CST, estime que « *cette séance d'explications entre les leaders et les partisans sur quelques articles de la feuille de route devrait se faire avant la prochaine session parlementaire* » [qui s'ouvre le 1^{er} mai]. Hanitra Razafimanantsoa, vice-présidente du CST, précise que sa mouvance a intentionnellement omis de faire des demandes d'autorisation auprès des responsables, avançant qu'« *il est du droit des parlementaires de faire leur rapport au peuple* ». « *C'est inacceptable!* », dénonce Andry Rajoelina. La guerre des nerfs entre le régime et la mouvance Ravalomanana persiste à moins de 24 heures du rendez-vous donné par cette dernière. « *Nous sommes dans un régime de consensus. Les discussions devraient se tenir au Parlement ou encore durant le conseil du gouvernement et le conseil des ministres, et non pas dans la rue* », fustige-t-il. Le général Ravalomanana, de son côté, ne fait pas mystère de ses intentions. « *Les parlementaires seront responsables de tous les dommages qui pourraient être occasionnés. Nous devons prendre nos responsabilités face à ceux qui enfreignent délibérément les lois en vigueur* », a prévenu le commandant de la circonscription régionale. Des acteurs politiques signataires de la feuille de route ont confié que la mouvance Ravalomanana les a invités à rejoindre Ambohitovo, au même titre que les responsables de la SADC.

29/04 - La manifestation des parlementaires de la mouvance Ravalomanana n'a pas pu se tenir. Les forces de l'ordre étaient pré-positionnées. Naika Eliane a été la première parlementaire à se rendre à Ambohitovo, suivie par Mamy Rakotoarivelo, accompagné d'une importante escorte. Plusieurs milliers de personnes s'étaient

rassemblées. La foule, qui patientait depuis des heures, a crié sa colère contre le régime d'Andry Rajoelina, et la France, accusée de le soutenir. Les forces de l'ordre ont demandé à une petite délégation de se disperser. Ils ont fait par la suite usage de grenades lacrymogènes pour pourchasser les manifestants. 2 représentants du bureau de liaison de la SADC ont demandé à discuter avec les responsables des forces de l'ordre. Sans réponse, ils sont repartis. Les manifestants ont fait une seconde tentative d'approche de la place de la Démocratie. Bilan de la journée selon le général Ravalomanana : 3 blessés ou victimes d'un léger malaise à cause des gaz lacrymogènes et des bousculades; aucun dégât matériel, fermeture des magasins du centre-ville, 3 arrestations pour ébriété, violence et outrage envers les agents des forces de l'ordre.

La présence de deux représentants du bureau de liaison de la SADC condamnée par les ministres de la Communication et des Affaires étrangères. Dans un communiqué il est écrit qu'ils sont venus sur place pour demander, « *d'un ton plutôt élevé* » à rencontrer le premier responsable des forces de l'ordre, tout en ayant manifesté leur désapprobation quant au cours des événements « *et en ayant délibérément manqué de respect aux journalistes venus leur demander les motifs de leur venue* ». Leur comportement est jugé contraire à la mission qui est assignée au bureau de liaison par le feuille de route. Le communiqué conclut : « *De tels comportements violent indubitablement la souveraineté de Madagascar et l'intégrité du territoire national. Ainsi, le ministère malagasy des Affaires étrangères va incessamment faire convoquer les membres du bureau de liaison de la SADC pour discuter de ces agissements préoccupants et envisager les mesures à prendre* ».

Tentatives de relance de la médiation nationale par la société civile

02/04 - Le FFKM n'a pas encore décidé des suites qu'il compte donner aux sollicitations de certains acteurs politiques en faveur de sa contribution à la sortie de crise. Les 4 chefs d'Eglises doivent poursuivre leurs travaux, après avoir recueilli la synthèse des consultations conduites par le SEFIP, sa branche qui s'occupe des affaires nationales. Les dissensions internes ne semblent pas encore toutes aplanies, certains en voyant pour preuve l'absence des 3 autres chefs d'Eglise dans la capitale lors du culte de commémoration du soulèvement du 29 mars 1947, à la cathédrale FJKM.

04/04 - La CNOSC semble ne pas avoir abandonné le projet d'une médiation conduite par ses soins. Cette entité de la société civile entendrait profiter des « *manquements de la feuille de route* » pour effectuer son grand retour dans le cercle des médiateurs. Lalao Randriamampionona, co-présidente du groupement, laissent entendre cependant que la CNOSC n'agitait pas seule mais rechercherait une collaboration avec le FFKM. Des contacts sont en cours entre les deux entités. L'organisation de la société civile déborderait ainsi du rôle de supervision de l'application de la feuille de route qui lui a été assigné. Le FFKM quant à lui n'a pas encore fait connaître ses propositions résultant de la phase de consultations conduite sous l'égide du SEFIP.

10/04 - Le FFKM s'apprête à discuter à nouveau avec des acteurs politiques, pour affiner sa position concernant le processus de sortie de crise. Son secrétaire général, le pasteur Gilbert Randrianirina, ne confirme pas la préparation d'une rencontre entre Andry Rajoelina et les trois anciens chefs d'Etat évoquée par certaines sources. « *Il n'y a pas encore de décision allant dans ce sens* », précise-t-il. La classe politique est divisée sur le rôle que pourrait jouer la confédération des Eglises, d'où la prudence de sa démarche. Les partisans d'Andry Rajoelina s'opposent à une nouvelle implication du FFKM dans le processus de sortie de crise, du moins, ils militent pour la limitation de celle-ci. Jean Lahiniriko, président de l'UDR-C, plateforme de soutien à Andry Rajoelina, estime que le FFKM doit se cantonner dans la mission qui a été confiée à la société civile par la feuille de route, à savoir le suivi de sa mise en œuvre. D'autres acteurs politiques aspirent pourtant à un rôle accru des chefs d'Eglise, dans la résolution de la crise. Le premier ministre Omer Beriziky, les présidents des deux chambres, Mamy Rakotoarivelo et Dolin Rasolosa, ainsi que les 140 entités ayant rencontré le FFKM en mars, en sont l'illustration.

14/04 - Appel citoyen à Raymond Ranjeva. *Midi* indique qu'une pétition citoyenne est actuellement proposée. Il s'agit d'un « *appel au professeur Raymond Ranjeva pour qu'il apporte sa compétence et son expérience en matière de règlements des conflits pour maîtriser la sortie de crise et permettre le retour à l'ordre constitutionnel et le rétablissement de l'Etat de Droit* ». Les initiateurs de ce mouvement estiment qu'« *il est nécessaire d'instaurer une enquête internationale portant sur la matérialité des faits constitutifs de la crise malgache afin d'éviter pour l'avenir la répétition de telles actions de prise de pouvoir par la force, condamnées par le droit international* ». Depuis son acquittement, le professeur est resté très discret et on ignore si l'intéressé va répondre à cet appel citoyen.

16/04 - Suite au procès BANI à l'issue duquel il a été blanchi, Raymond Ranjeva sort de son silence et réaffirme son pessimisme sur le processus de sortie de crise. « *Concernant les affaires politiques, c'est le blocage* », a constaté l'ancien vice-président de la CIJ. « *Dieu seul sait ce qui nous attend* », a-t-il poursuivi.

► Médiation internationale

19/04 - La Troïka évalue la Transition. L'organe de la SADC devra arbitrer le désaccord entre les camps Rajoelina et Ravalomanana. « *La Troïka va se réunir avant la fin de la semaine pour examiner les étapes franchies dans la mise en œuvre de la feuille de route. Nous espérons une déclaration concernant son évaluation, à l'issue du rendez-vous* », a annoncé Gert Grobler, ambassadeur d'Afrique du Sud. « *Toutes les étapes franchies seront épluchées et non pas uniquement l'amnistie* », soutient-t-il, laissant entendre que les remarques et observations de tous les signataires de la feuille de route seront analysées, y compris par conséquent le mémorandum déposé par la mouvance Ravalomanana. À entendre Gert Grobler, cette réunion s'annonce décisive pour la suite de la mise en œuvre de la feuille de route. Elle devra notamment arbitrer les divergences apparues concernant l'application de certaines dispositions, comme l'arrêt des poursuites judiciaires à connotation politique et surtout le retour « *sans condition* » des exilés politiques, dont l'ancien président Ravalomanana. L'adoption du projet de loi d'amnistie constitue la dernière « *péripétie* » susceptible de compromettre la poursuite du processus. De leur côté, les partisans d'Andry Rajoelina, espèrent la caution de la Troïka dans le processus en cours. « *Nous avons réalisé ce qu'il devait être fait. Toutes les institutions sont mises sur pied, à l'exception du CFM et de la Cour électorale spéciale* », se défend Lanto Rakotomavo, vice-présidente du CST et présidente du parti TGV. « *Nous avons également pu voter les principales lois nécessaires au fonctionnement de la Transition* », poursuit-elle. La vice-présidente de la Chambre haute réfute tout dysfonctionnement de la Transition. Le limogeage du ministre de l'Environnement et des forêts, Joseph Randriamiarisoa, pourrait également être inscrit à l'ordre du jour. Une fois de plus, les médiateurs de la SADC sont donc interpellés. Mais, au final, quelle peut être leur marge de manœuvre, s'interrogent les observateurs. S'agissant d'un texte déjà adopté par le Parlement de la Transition, la loi d'amnistie est supposée « *contenir la plupart des éléments clés du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme* », comme l'a constaté l'équipe d'experts juridiques de la SADC lors de sa récente mission. De surcroît, il a été élaborée sur la base du mémorandum recelant les recommandations que celle-ci avait formulées dans le but de « *renforcer la promotion de la réconciliation nationale, tout en empêchant l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme* ».

25/04 - La SADC scrute l'amnistie. Dans un communiqué elle indique que ses experts juridiques ont été chargés de procéder à l'examen de la loi d'amnistie votée par le Parlement « *en vue de déterminer sa conformité avec les recommandations présentées aux autorités malgaches de la Transition, conformément aux normes et standards internationaux* ». Le texte fait mention de la réception des « *préoccupations* » formulées par la mouvance Ravalomanana autour de la loi d'amnistie. L'organisation régionale s'adresse au camp de l'ancien président pour qu'il « *respecte le processus, comme indiqué dans la feuille de route* ». Elle demande à l'équipe technique des Nations Unies, dépêchées pour évaluer les besoins électoraux, « *de mener ses travaux de manière indépendante et sans crainte ni faveur, de telle sorte que son résultat reflète une réalité globale* ». Elle invite l'OIF, qui envoie sa délégation, d'« *interagir et de travailler en harmonie avec la SADC dans le soutien de la mise en œuvre totale de la feuille de route* ».

27/04 - Pour les Nations Unies, pas d'élections sans conditions politiques favorables. Joao Honwana, directeur de la division Afrique I (Afrique australe et orientale) au département des Affaires politiques des Nations Unies évoque l'importance du volet politique avant toute considération technique. L'annonce a été faite en marge d'une rencontre avec Pierrot Rajaonarivelo, ministre des Affaires étrangères. Sa mission s'attache à identifier les « *différents problèmes purement politiques qui peuvent constituer des obstacles dans le processus d'application de la feuille de route* », a-t-elle expliqué. Joao Honwana, qui a fait le tour des responsables étatiques, mesure l'ampleur de la tâche à accomplir. Il a toutefois affirmé qu'il était « *encouragé par l'évolution du contexte depuis son dernier passage* ». Il a pourtant souligné que « *beaucoup reste à faire* » et qu'il reste encore « *pas mal de défis* » à relever, sans préciser lesquels mais on peut supposer qu'il fait allusion aux divergences au sein de la classe politique concernant la mise en œuvre de la feuille de route, notamment à propos des mesures d'apaisement. La sempiternelle question relative au sort de l'ancien président Marc Ravalomanana se profile en filigrane des divergences. Le camp du président de la Transition ne cache plus son intention d'éliminer politiquement, d'une manière temporaire, l'ancien chef de l'État et d'aller au plus vite vers des élections.

27/04 - Processus électoral : visite de l'OIF à la CENIT. La présidente de la CENIT, Béatrice Atallah, a reçu 5 émissaires de l'OIF en visite au pays dans le cadre des préparatifs pour la tenue des élections. L'équipe doit se rendre dans les régions pour identifier les enjeux au niveau des structures de base. Elle a affirmé que sa mission est complémentaire avec celle des experts des Nations Unies qui se déroule en parallèle. L'OIF a effectué une dizaine de missions à Madagascar depuis le début de la crise, en 2009.

Pour La Gazette, il ne faut pas parler de complémentarité mais de concurrence entre ces 2 missions : « *Dès le début de la crise, on sentait une concurrence sournoise entre la communauté dite internationale. Aujourd'hui, l'abcès est crevé. D'un côté, de forces obscures, pour ne pas dire plus, se mobilisent afin d'écartier les Français de l'île. De l'autre, un lobby anglo-saxon s'attelle à conquérir le cœur des Malgaches, sous l'impulsion de Marc Ravalomanana. En ce moment, ce « conflit » franco-américain, longtemps mis en sourdine, surgit, par le biais de la SADC et de l'OIF* ». Le quotidien note que le bureau de liaison de la SADC s'est déclaré préoccupé par la visite fortuite de la mission d'évaluation de l'OIF, en même temps que celle de l'ONU, avec des mandats similaires. Il demande à l'OIF de faire en sorte de ne pas créer de confusion. *La Gazette* ajoute : « *Les récentes découvertes -*

encore aléatoires - de gaz et du pétrole dans la zone économique exclusive de Madagascar et surtout des terres rares, attire toutes les convoitises, et ce depuis 2007. Des richesses qui aiguissent l'appétit des pays comme les USA, l'Inde, la France, la Chine, le Japon... Mine de rien, (...) la SADC travaille sur le long terme dans l'île, à des fins économiques, au service des Etats anglophones. Son but serait d'éliminer les pays francophones, en premier la France, dans le règlement de la crise malgache, et de s'implanter ensuite durablement à Madagascar ».

► Divers

03/04 - La loi sur les partis reste lettre morte. Depuis la promulgation de ce texte le 9 janvier, aucun des 338 partis recensés ne s'est manifesté auprès du ministère de l'Intérieur pour régulariser sa situation. Ils doivent impérativement présenter, entre autres, un projet de société en se soumettant à l'obligation de demander une inscription au Registre National des Partis Politiques (RNPP) afin d'obtenir la validation de leur existence juridique par un arrêté ministériel. Disposant de 12 mois à compter du 9 janvier, les partis semblent hésiter. Parmi les raisons évoquées, le fait de ne plus pouvoir se porter candidat par le biais d'un regroupement ou d'une plateforme comme l'UDR-C ou l'Escopol. Nombre de parlementaires auraient voté ce texte sans en avoir saisi toutes les implications, déplore le directeur de cabinet du ministère de l'Intérieur.

Retour à Madagascar : Didier Ratsiraka attend la réalisation de la promesse d'Andry Rajoelina. «Le président Andry Rajoelina avait dit en avril 2009 que la résidence de l'Amiral à Ambodiatafana sera réhabilitée et qu'il aura un domicile à Antananarivo. Mais jusqu'à maintenant, cette promesse est loin d'être réalisée», a mentionné le Pr Ange Andrianarisoa, chef de délégation, qui signale, au sujet de l'amnistie, que «durant son séjour en terre malgache, l'amiral Didier Ratsiraka a indiqué qu'il n'avait nul besoin d'être amnistié». La mouvance Ratsiraka prône l'application des accords d'Addis-Abeba concernant la cessation de toutes poursuites judiciaires entrant dans le cadre des événements de 2002 à 2009, a-t-il expliqué.

06/04 - Marc Ravalomanana : vers des poursuites en Afrique du Sud ? Selon le journal « Sunday Independent », l'ancien président en exil en Afrique du Sud s'exposerait à des poursuites judiciaires dans ce pays. L'action a été intentée par « l'association des martyrs d'Antananarivo et citoyens de Madagascar » (émanation de l'AV7) auprès de l'Autorité nationale chargée des poursuites (NPA), au motif que Marc Ravalomanana a « donné l'ordre de tirer sur les manifestants venus à Ambohitsorohitra le 7 février 2009 ». L'association, qui s'est fait représenter par l'avocat de Cape Town, Erleigh David, soutient que ces événements ont fait 71 morts et 698 blessés et constituent un « crime contre l'humanité ». Le journal indique qu'en vertu de la loi sur la CPI, la NPA serait habilitée à enquêter sur des faits supposés commis à l'extérieur du pays.

24/04 - Le vice-premier ministre chargé de l'Aménagement du territoire, Hajo Andrianainarivelo, fait saisir un terrain de la FJKM. Situé au centre-ville d'Antananarivo, il appartenait au groupe Coroi et avait été loué au groupe Star. Après la disparition de Coroi, le terrain a été repris par l'État en 2007 puis revendu à la FJKM, dont le vice-président était Marc Ravalomanana, pour un franc symbolique. Cette dernière avait l'intention d'y installer une station radio, un projet qui s'est avéré irréalisable techniquement. La FJKM a donc décidé de louer le terrain à la société Nrj Burmas par un bail courant jusqu'en 2018. Selon Hajo Andrianainarivelo, l'acquisition du terrain par la FJKM n'a pas respecté les règles en vigueur et résultait d'un arrangement défavorable à l'Etat au profit de Josoa Ravalomanana, fils du président. Après la chute de Marc Ravalomanana, le régime a entamé une procédure pour annuler la transaction entre l'État et la FJKM. La société Burmas se trouve confrontée à une décision d'expulsion sans préavis du terrain qu'elle occupe. 107 employés sont menacés de perdre leur emploi. Le régime a octroyé les droits sur le bien à Agence Nationale d'Appui au Logement et à l'Habitat (ANALOGH). Le vice-premier ministre a tenu à préciser que cette affaire n'a aucun caractère politique et ne constitue pas un acharnement de l'État contre la FJKM. *Madagate titre* : « encore un sale coup d'accaparement [par la famille Ravalomanana] mis en lumière ».

27/04 - Après les accusations de manœuvres dilatoires et d'allusions à des tentatives de trafics d'influences ou de corruption portées par la vice-primature à son encontre, Burmas a fait appel à la presse pour présenter sa défense. Elle affirme n'avoir été informée des éléments du dossier la concernant que le 11 avril, avec 6 mois de retard. Invoquant les investissements qu'elle a effectués, elle déplore l'insécurité de l'environnement des affaires et en appelle à la communauté internationale. La société demande un délai de grâce pour son expulsion.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

02/04 - Rêves et calvaire d'une bonne au Liban. Le quotidien français *Le Monde* consacre sa "Lettre du Proche Orient" à la situation des employées de maison étrangères, dont le recrutement s'est développé et qui seraient actuellement au nombre de 200.000. Elles viennent d'Ethiopie, du Sri Lanka, des Philippines, du Népal et de Madagascar. Human Rights Watch (HRW) a recueilli des témoignages accablants des pratiques de certains em-

ployeurs et de consulats des pays dont relèvent les ressortissants étrangers. Le centre d'aide aux migrants de Caritas Liban (CMCL) est très sollicité. Un collectif d'associations, parmi lesquelles HRW, s'est mobilisé pour le respect des droits de ces employées. HRW déclare dans son rapport : « *Les autorités libanaises devraient agir sans tarder pour réformer des règles restrictives en matière d'octroi de visas et adopter une loi sur le travail domestique afin de faire cesser les sévices fréquemment infligés aux travailleuses domestiques migrantes au Liban, qui entraînent parfois leur mort* »⁴

19/04 - Une commission contre les trafics humains. Le président de la Transition a annoncé en conseil des ministres la mise en place d'une commission interministérielle qui élaborera une stratégie destinée à combattre les trafics humains. Il donne une semaine à cette commission pour boucler son dossier et « *défendre les intérêts de la Nation* ».

► Procès à connotation politique

06/04 - Le lieutenant-colonel Charles Andrianasoavina a été transféré de La Réunion en France, à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, pour une seconde opération chirurgicale. La HAT continue de prendre en charge les dépenses liées à son hospitalisation.

26/04 - L'affaire FIGN devant la Cour criminelle du 2 au 4 mai. Des gendarmes et des civils, concernés de près ou de loin par cet affrontement entre militaires qui s'est soldé par 3 morts et 15 blessés le 20 mai 2010, seront attendus au banc des accusés. Le procès, prévu le 22 mars, avait été reporté. Les chefs d'inculpation des prévenus sont les suivants : assassinat, complot, incitation à la guerre civile par voie de presse, attroupement sans autorisation et atteinte à la sûreté intérieure de l'État. Parmi les accusés, 14 gendarmes et des civils, dont quelques journalistes de *radio Fahazavana* et des pasteurs, (dont le pasteur Valisoa Rafanoerantsoa du mouvement ecclésiastique du « *Hetsiky ny mpitondra fivavahana* » (HMF). Les civils placés sous mandat de dépôt dans le cadre de cette affaire ont depuis quelques mois bénéficié d'une mise en liberté provisoire. Une libération qui est intervenue après la signature de la feuille de route en septembre 2011. Dans le cadre de la mise en œuvre de celle-ci, 5 gendarmes ont bénéficié d'une mise en liberté provisoire le 26 janvier, au terme d'une réunion tenue par la commission interministérielle ad hoc portant sur l'amélioration des conditions de détention des militaires poursuivis pour des infractions ou des crimes à caractères politiques. La ministre de la Justice, Christine Razanamahasoa, a indiqué en outre que ces gendarmes ont été relâchés faute de charges suffisantes. Ils n'auraient fait qu'obéir aux ordres. La liberté n'a été qu'éphémère pour 3 d'entre eux. Soupçonnés d'avoir fomenté une tentative de vol d'armes et une prise de camp militaire au Régiment d'Appui et de Soutien (RAS) de Betongolo, ils ont été de nouveau écroués après avoir été livrés à la justice. Après la réunion du comité interministériel ad hoc, certains détenus militaires ont joui d'une amélioration de leurs conditions carcérales. Bon nombre ont été transférés dans des maisons centrales où les traitements sont plus flexibles, entre autres celles de Toliara, Ambatolampy, Antsirabe et Arivonimamo, après séjourné plus d'un an à la maison de force de Tsiarafahy. Montré du doigt comme étant le cerveau de ce heurt meurtrier, le colonel Raymond Andrianjafy a été pour sa part maintenu à Tsiarafahy.

► Le conflit opposant la police, la justice et le syndicat des magistrats

03/04 - Des magistrats annoncent avoir créé un nouveau syndicat dénommé « Syndicat des magistrats malgaches alliance ». Les initiateurs se donnent comme objectif sera de défendre l'exercice du métier mais également l'Etat de droit, dans le respect de l'apolitisme et de l'indépendance. Cette dissidence fait suite aux échanges houleux entre la ministre de la Justice, Christine Razanamahasoa, et le président réélu du SMM, Arnaud Auguste Marius. La création de ce syndicat a été annoncée par voie de tracts répandus dans la quartier du tribunal d'Anosy.

07/04 - Le SMM cède du terrain. Il met fin à 3 mois de grève sans que ses revendications ne soient satisfaites, en attendant la mise au point d'une autre stratégie pour mieux se faire entendre. Les magistrats syndiqués n'ont donc pas réussi à s'imposer face aux autorités, malgré la décision de grève générale sans service minimum décrétée à la suite de l'« *affaire Toliara* ». Certains policiers présumés auteurs de l'assassinat du magistrat n'ont toujours pas été arrêtés et Arsène Rakotondrazaka, ministre de la Sécurité intérieure, n'a pas été démis de ses fonctions. Des magistrats participant à l'assemblée générale du syndicat ont ouvertement critiqué Arnaud Auguste Marius, nouvellement réélu à la tête du SMM. La création d'un syndicat dissident a été évoquée. Le SMM affirme vouloir mettre en place un « *comité de suivi* » concernant l'« *affaire de Toliara* » ainsi que la mise en œuvre des résolutions adoptées lors des assises de la justice, réclamant, entre autres, l'indépendance de cette dernière ou encore l'éradication de la corruption en son sein. Il annonce également la mise en place des délégués syndi-

⁴ Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/64/46/448497/74353673.jpg> et <http://storage.canalblog.com/17/38/448497/74355265.pdf>

caux dans les cours et juridictions. Une dizaine de policiers impliqués dans le meurtre du magistrat de Toliara attendent leur procès en prison.

18/04 - Statu quo dans l'enquête sur l'affaire du meurtre du magistrat de Toliara. 4 mois après que les policiers de cette localité aient attaqué le tribunal et agressé à mort le substitut du procureur et 2 mois après la rencontre à Ivato entre les deux Corps concernés, les véritables auteurs de ce meurtre sont toujours en cavale. Policiers et magistrats avaient pourtant convenu d'accélérer les enquêtes et de procéder aux arrestations de toutes les personnes impliqués. La situation reste tendue localement. Des tracts exigent la libération immédiate des policiers incarcérés et adressent des menaces à l'encontre du ministre de la Sécurité intérieure. Des habitants sont opposés à la décision d'affectation disciplinaire prise à l'encontre des 18 policiers du commissariat de la localité. Les notables locaux craignent que ce soit une manœuvre dilatoire visant à les envoyer à Antananarivo pour y être arrêtés. La ministre de la Justice et le président du SMM sont également pointés du doigt. Les auteurs des tracts menacent de s'en prendre aux proches du président du SMM et à leurs biens.

26/04 - Le SMM repasse à l'offensive pour exiger des autorités l'indépendance de la justice. « *Il est de notre droit de ne plus respecter les ententes conclues jusqu'ici si les trois entités qui se sont réunies à Ivato ne sont pas enclines à observer celles-ci* », menace-t-il, en cas de non-application des résolutions qui « *prévoient une déclaration du président de la Transition, s'engageant contre toute intervention dans le cours normal de la justice* », rappelle-t-il. « *Nous ne savons pas non plus où en est l'enquête dans l'affaire de Toliara* », ajoute-t-il, faisant allusion à la promesse d'accélération de l'arrestation des présumés auteurs du mouvement des policiers ayant débouché sur la mort d'un magistrat. Arnaud Marius Auguste s'abstient également de préciser le délai que le SMM accorde aux autorités avant de passer à l'acte. « *Nous allons déposer une demande d'audience auprès du président de la Transition* », se contente-t-il d'affirmer. Interrogée sur l'initiative, Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice, préfère botter en touche. *Je n'ai pas de commentaire à faire. Il faudrait demander au président de la Transition et au premier ministre pour ce qui est de la déclaration publique d'engagement contre l'interventionnisme* », indique-t-elle. « *Par ailleurs, c'est la police nationale qui est mieux placée pour s'exprimer sur le point de l'enquête dans l'affaire de Toliara* », poursuit la Garde des sceaux. De son côté, le directeur général de la police nationale déclare : « *la stratégie mise en place pour faire la lumière sur l'affaire de Toliara fonctionne, mais nous ne pouvons pas la divulguer, pour préserver l'ordre public* ». Quant à la sécurisation des palais de justice et des magistrats, il estime que cette tâche incombe à l'État. Dans la capitale, le relais a été passé à l'état-major mixte opérationnel (EMMO/Rég).

28/04 - Le président de la Transition réplique au SMM : il déclare « *avoir fait une déclaration publique* » contre l'interventionnisme au sein de la justice. Le dossier relève, précise-t-il, de Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice. La Garde des sceaux affirme l'existence d'une « *avancée* » dans le traitement du dossier. « *Le comité ad hoc est déjà en place* », soutient-elle. Arsène Rakotondrazaka, ministre de la Sécurité publique, conteste également la remarque sur l'inertie de son département dans l'arrestation des policiers présumés auteurs du mouvement ayant débouché sur la mort d'un magistrat à Toliara.

► Santé, Education

07/04 - Le ministère de la Santé multiplie les contacts avec les partenaires financiers pour financer l'achat de médicaments. La situation est inquiétante en raison de la réduction drastique des enveloppes budgétaires. « *En 2005, le budget alloué à l'achat de médicaments était de 5 milliards. Cette année, il n'est que de 943 millions Ar* », explique un cadre du ministère. La distribution de kits d'accouchement et des médicaments gratuits afférents aux césariennes ne peut plus être assurée. Les médicaments destinés au traitement de la tuberculose font également défaut, ainsi que certains médicaments indispensables aux services d'urgence. Le ministre de la Santé espère pouvoir organiser rapidement une réunion à ce sujet avec, entre autres, l'OMS, le FNUAP et l'USAID.

26/04 - Hôpitaux : le service des actions sociales en difficulté. Les personnes les plus démunies qui étaient à la charge du service des actions sociales (SAS) dans les hôpitaux ne jouissent plus désormais de cette facilité depuis que le Fonds d'équité de 8 millions d'ariary en 2011 ne figure plus dans la loi de Finances de cette année. Les malades vulnérables sont orientés vers des institutions confessionnelles, y compris pour la fourniture de repas que les hôpitaux ne peuvent assurer de manière régulière.

04/04 - Universités privées dépourvues d'habilitation : le ministère de l'Enseignement supérieur privilégie la négociation. Le secrétaire général déclare : « *Il y a un délai pour que toutes les institutions aient une habilitation. Dans le premier texte de cadrage, c'était prévu en fin de cette année mais il y avait du retard. Sur les 89 institutions privées ayant déposé leur demande d'habilitation, 5 ont pu en avoir. Nous sommes prêts à améliorer et à faciliter l'accès au service que l'on nous demande. Nous nous efforçons d'atteindre cet objectif en 2014. Toutefois, une visite sera effectuée auprès des institutions privées. Si celles-ci n'ont pas encore déposé leur demande d'habilitation comme les 21 actuellement, on négocie avec elles pour essayer de trouver un terrain d'entente. Fermer une institution est une mesure extrême, on doit penser aussi à l'avenir des étudiants* ».

20/04 - Enseignement supérieur : 7 universités privées doivent être fermées. Sur une centaine d'universités privées existantes, le ministère a adressé une lettre de mise en demeure à 7 d'entre elles localisées dans l'ex-province d'Antananarivo. « *Elles pourraient être fermées si l'illégalité persiste* », annonce le directeur de l'Enseignement supérieur. Ces établissements recrutent des jeunes qui ne possèdent pas le bac ou qui enregistrent des sureffectifs. Selon les dernières statistiques, seules 5 universités privées sur les 85 recensées sont régulièrement déclarées et habilitées.

23/04 - Madagascar figure parmi les pays éligibles dans le cadre d'un financement du Groupe de Partenariat pour l'Education (GPE). Pour le système éducatif malgache, la valeur des aides financières allouées pourrait atteindre 80 millions de dollars. Des équipes du ministère de l'Education nationale et des représentants de la Banque mondiale ont tenu un atelier visant à mettre au point un Plan de Transition de l'Education pour la période 2013 à 2015. Ce plan intérimaire est mis en œuvre afin d'élaborer une stratégie susceptible de faire ses preuves face à la situation qui prévaut et de fixer de nouveaux objectifs prenant en compte les graves incidences de la crise de 2009 sur l'exécution du programme mondial « *Education Pour Tous* », lancé en 2008, et dont l'atteinte des objectifs, entre autres la réduction de 50% du taux d'analphabétisme, avait été fixée à 2015.

► Médias, liberté d'expression

19/04 - Free FM contre ministère de la Communication : la guerre est déclarée. Les responsables de la station n'écartent pas l'idée d'une descente dans la rue si le ministère ne revient pas sur sa décision de rejet de sa demande d'autorisation d'extension à 8 localités, extension accordée récemment à d'autres stations. Ils accusent la Commission Spéciale à la Communication Audiovisuelle (CSCA) de partialité. Une lettre de mise en demeure a été prise également à l'encontre du quotidien *Tia Tanindrazana*. Les 2 médias se voient reprochée « *la diffusion de messages publicitaires à caractère politique comportant des propos diffamatoires et outrageants envers les institutions de l'Etat* ». Lalatiana Rakotondrazafy de *Free FM* réclame l'ouverture de la place de la Démocratie pour pouvoir s'exprimer : « *Nous allons descendre à Ambohitovo pour réclamer la réouverture de notre radio si d'ici 8 jours le régime procède à sa fermeture* », a-t-elle déclaré. Et la directrice de rappeler au passage qu'Andry Rajoelina a agit ainsi en 2009 lorsque *Radio Viva* a été fermée par le régime Ravalomanana. La station compte célébrer à sa manière le 1^{er} anniversaire de sa création, le 13 mai, afin de dénoncer « *le non-respect de la liberté de presse à Madagascar* ». La guerre est ainsi déclarée entre les anciens compagnons de « *Tolona 2009* » qui a permis l'arrivée au pouvoir d'Andry Rajoelina. L'actuel ministre de la Communication et président du CSCA, Harry Laurent Rahajason, n'est autre qu'un ancien journaliste travaillant aux côtés de Lalatiana lorsque l'émission « *Anaony fitenenana* » était encore diffusée sur *Radio Viva* appartenant à Andry Rajoelina...

25/04 - Mettant leur menace à exécution, Lalatiana Rakotondrazafy et Fidèle Razarapiera, animateurs de la radio Free FM et ex-proches du président de la Transition, se sont livrés à des « Ampamoaka » (débalsages) qui mettent directement en cause Andry Rajoelina dans les « affaires » qui font la Une de l'actualité depuis quelques mois.

27/04 - Atroupement dispersé. Quelques individus venus soutenir Lalatiana Rakotondrazafy et Fidèle Razarapiera convoqués à la gendarmerie pour se voir signifiés les motifs de l'enquête relative à la plainte de Mamy Ravatomanga à leur encontre, ont été refoulés par les forces de l'ordre arrivées sur les lieux. Les 2 journalistes devront faire l'objet d'enquête le 2 mai, veille de la journée mondiale de la liberté de la presse. Si les animateurs de *Free FM* venaient à entraver le processus en cours et violer le secret de l'enquête à travers leur émission quotidienne, ils seraient interpellés et arrêtés, avertit le général Richard Ravalomanana. *L'Express* écrit : « *Pour avoir livré des noms, à tort ou à raison, l'ancien ministre de l'Environnement et des journalistes sont aujourd'hui traduits en justice. C'est donc le tarif en vigueur pour ceux qui s'évertuent à juguler ce trafic. On comprend mieux ainsi les réticences des autorités et responsables à mettre la main sur ceux qui tirent les ficelles dans ce théâtre de marionnettes ou plutôt d'ombromanie chinoise* »

28/04 - Harry Laurent Rahajason passe la balle au tribunal administratif. Le ministre de la Communication rappelle qu'il n'a pas le pouvoir de décider de la fermeture d'une station audiovisuelle. Le dossier de *Free FM* sera transféré au tribunal administratif qui devra statuer en dernier recours. Le rôle du ministère, dit-il, ne peut aller au-delà d'une mie en demeure. « *Mon devoir consiste à lancer un rappel à l'ordre à la station Free FM, qui n'a visiblement pas respecté la grille de programme indiquée dans la licence qui lui a été transférée, et qu'à cet effet, nous lui avons accordé un délai de 8 jours pour rentrer dans les rangs*», précise Harry Laurent Rahajason.

28/04 - L'avant-projet de code de la communication prévoit l'accessibilité de la couverture nationale aux stations de radio et de TV privées. Harry Laurent Rahajason, ministre de la Communication, indique que le privilège des stations publiques pourra être élargi aux opérateurs privés. L'autre point fort de ce projet réside dans la dépenalisation des délits de presse. Le cas des « *stations sur le web*», actuellement ignorés par le code en vigueur, reste à finaliser.

► Gouvernance, insécurité

04/04 - 406 arrestations opérées par les forces de l'ordre dans les centres urbains du 28 mars au 2 avril, suite à la mise en œuvre du « plan de sécurisation nationale ». D'après un communiqué du gouvernement, ces opérations vont encore être intensifiées. Le premier ministre, Omer Beriziky, a ordonné la nécessité absolue d'identification des réseaux de grand banditisme. Les forces armées sont en outre mobilisées dans les « régions noires » pour combattre les vols de zébus qui font également rage. Cette recrudescence des vols s'expliquerait notamment par la hausse vertigineuse du prix de la viande de bœuf, suite à la levée, en août 2011 de l'interdiction d'exporter des zébus sur pied. En 2002, le précédent gouvernement avait décidé d'interdire l'exportation de zébus en partie en raison d'une recrudescence des vols. En 2011, le pouvoir a finalement levé l'interdiction vers certaines îles de l'Océan Indien. Madagascar attend aussi la reprise effective des exportations vers l'Europe, après la levée de l'embargo qui frappe depuis 1997 les produits d'origine animale en provenance de la Grande Ile. La reprise des exportations n'est pas encore effective faute de respect des normes d'hygiène et d'abattoirs frigorifiques. *Tribune* ne se satisfait pas de ces annonces. Le site écrit : « *c'est maintenant la terreur chaque soir et même le jour dans les foyers. Les nouvelles stratégies déployées par les forces de l'ordre n'ont pas complètement dissuadé les mal-fauteurs et les criminels (...) qui veulent démontrer leur force ou provoquer les forces de l'ordre* ».

05/04 - L'un des plus hauts gradés des forces armées, le général de division Claude Ramanarivo, sa femme ainsi que sa fille ont été assassinés. Leurs corps ont été découverts après 2 semaines de recherches. La gendarmerie d'Antananarivo a révélé que ces 3 personnes ont été torturées à morts. L'hypothèse d'un vol n'est pas à écarter mais les enquêteurs privilégient la thèse du règlement de compte ou d'un conflit d'intérêts. Claude Ramanarivo, 62 ans, était commandant de la gendarmerie de 2006 à 2008 lors du régime Ravalomanana. Il a servi à la Primature et assuré les fonctions de commandant de la circonscription de gendarmerie de la province d'Antananarivo. Après avoir commandé la gendarmerie, il est devenu le chef des inspecteurs de la gendarmerie nationale. Ce haut gradé est l'un des 5 généraux du directoire militaire auquel Marc Ravalomanana avait remis le pouvoir en mars 2009. Il a fait valoir ses droits à la retraite en 2010.

5 individus ont été arrêtés, 4 autres sont localisés, selon le général Richard Ravalomanana. Des armes de guerre ont été volées au domicile du général. Les mobiles de ce triple assassinat n'ont pas été révélés. *Midi* ajoute que pour la famille, « *ce triple meurtre est lié à un coup politique* », ce que démentent les autorités. Le général aurait tenu à maintes reprises des propos critiques à l'égard du régime. Ces meurtres mystérieux ont encore aggravé l'atmosphère pesante d'insécurité qui règne dans la capitale⁵.

13/04 - Les 5 présumés coupables dans l'assassinat du général Ramanarivo et de sa famille ont été placés sous mandat de dépôt à Tsiarahy.

14/04 - Tentative de mutinerie au camp du Commandement des Forces de Développement (COFOD). Deux colonels, accompagnés d'une demi-douzaine de leurs pairs, ont mobilisé leurs frères d'armes dans le but de s'emparer du camp. Ils ont tenté d'investir le magasin d'armes sans pour autant y parvenir. Des renforts ont été acheminés pour sécuriser le camp.

21/04 - « Hold-up dans les banques : 1,22 milliard Ar dérobés depuis le début de la crise », titre *Midi*. « *L'insécurité à Madagascar n'a pas encore dépassé le seuil de l'intolérable* », a déclaré récemment un haut gradé de la gendarmerie nationale. Une déclaration qui n'est apparemment pas conforme à la réalité. Les actes de banditisme ont pris depuis 2009 des proportions qui préoccupent l'Association Professionnelle des Banques. Celle-ci déplore ce contexte de crise qui provoque des traumatismes chez les agents et les cadres bancaires, dont certains ont été injustement soupçonnés d'être mêlés à ces attaques. En province, les employés menacent de démissions collectives en raison de la recrudescence des risques qu'ils subissent et de l'explosion des trafics en tous genres, des détournements et de la prolifération des faux billets.

20/04 - Investissements publics : 4 hélicoptères Alouette achetés pour la lutte contre l'insécurité, toujours inexploités, affirme *Midi*. Ces appareils, achetés d'occasion en Belgique, ont été offerts aux forces de l'ordre à la Base Aéronavale d'Ivato, le 27 mars 2010, pour renforcer la lutte contre le vol de zébus et l'insécurité dans les zones éloignées. Ces Alouette, qui ont fait la joie des forces armées, lors de célébration du 50ème anniversaire des Forces armées malagasy, sont restés au dépôt... Le quotidien s'interroge sur les raisons de cette immobilisation alors que l'insécurité menace les populations. Les appareils, non entretenus, ne seraient plus en état de voler.

24/04 - La communauté française est bouleversée et se sent menacée après l'assassinat de deux ressortissants français à Toliara. Le consul général de France à Antananarivo, Laurent Polonceaux, affirme qu'un sentiment d'insécurité grandissant se développe au sein de la communauté. « *Ce sentiment tient au fait que la capacité des forces de l'ordre malgaches à répondre à l'augmentation de la délinquance et de la criminalité n'est pas très*

⁵ Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/06/84/448497/74704817.pdf>

grande, compte tenu de la fragilisation de certains ministères comme l'Intérieur, la Justice ou la Gendarmerie qui manquent de moyens», a souligné le consul. Ce sentiment d'insécurité frappe toutes les communautés. « C'est toute la population qui en subit les conséquences, pas seulement les Français. Il y a 25 000 Français à Madagascar et, statistiquement, c'est la communauté la plus touchée », constate-t-il. Au niveau des forces de l'ordre, des efforts ont été entrepris et des résultats ont été obtenus. Durant l'opération de sécurisation nationale du 2 au 9 avril, 270 individus suspects ont été interpellés, indique un communiqué du conseil du gouvernement.

25/04 - La mouvance Zafy dénonce l'« impunité qui règne » dans plusieurs domaines juridico-criminels. Elle rappelle que les affaires relatives au vol de la couronne royale et aux trafics de bois de rose sont jusqu'ici restées sans suite.

27/04 - Le secrétaire général du ministère du Tourisme : « L'insécurité nuit à l'image de Madagascar ». À partir de la saison 2012-2013, le ministère prévoit que Madagascar atteindra les performances de 2008. Des prévisions qui reposent sur le retour à la stabilité politique, l'augmentation de la flotte du transport aérien, l'open sky, l'ouverture vers les pays émergents, le développement du tourisme durable... Mais cet optimisme risque d'être battu en brèche par l'insécurité ambiante, notamment dans les sites touristiques et sur les grands axes de communication.

28/04 - Le financement de l'achat des 4x4 pour les forces de l'ordre en question. Andry Rajoelina a décidé de l'achat de 30 véhicules 4x4 pour les forces de l'ordre par le budget de l'État, afin de faire face à l'insécurité. Il refuse pourtant de préciser la rubrique sur laquelle l'enveloppe destinée à ces acquisitions a été prélevée. Il se cantonne à révéler que l'achat a été conclu au prix de revient chez un concessionnaire local. Il souligne avoir fait un don personnel d'accessoires pour les véhicules.

ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT

► Conflits sociaux et revendications

Enseignants-chercheurs

06/04 - La rentrée universitaire toujours incertaine. « Nous allons trancher la date de la prochaine rentrée universitaire après notre conseil national » a annoncé le président du bureau national du SECES. « La considération de nos revendications est en bonne voie. C'est la raison pour laquelle nous avons accepté de reprendre les activités pédagogiques », déclare-t-il, mais la concrétisation des mesures annoncées par le ministère des Finances et du budget influencera cette décision. Celui-ci rappelle que les moyens disponibles sont limités et il laisse entendre que les mesures annoncées pourront être décalées dans le temps. Le rentrée universitaire prévue en mai est donc encore incertaine, au grand dam des associations d'étudiants.

27/04 - Le personnel non-enseignant de l'université d'Antananarivo a observé une grève en raison du non-paiement de salaires.

Enseignants du primaire et du secondaire public

07/04 - Le syndicat des Enseignants éducateurs (Sempama) a repris son sit-in au ministère de l'Éducation nationale. Des délégués ont rencontré le premier ministre, Jean Omer Beriziky afin de trouver une issue à la crise mais aucun accord n'a pu être trouvé. Le ministre de l'Éducation nationale, en déplacement à l'extérieur, n'a pas participé aux discussions. Les élèves de certains établissements publics sont pénalisés pour la grève des enseignants. Le programme pourrait ne pas être bouclé.

21/04 - Les enseignants fonctionnaires ont réussi leur démonstration de force en défilant devant leur ministère. Le ministre Régis Manoro estime ne pas être en mesure de régler le conflit et renvoie le dossier à son collègue des Finances et du budget. Face à l'intensification des manifestations, Régis Manoro, dénonce une manœuvre politique, considérant que la Transition, contrainte à l'austérité, n'a pas les moyens de satisfaire les revendications catégorielles des enseignants. Un report des examens du primaire et du secondaire n'est plus à exclure. « Faire diversion ou invoquer les difficultés financières de la Transition comme dans le cas des enseignants du SECES pourrait être dangereux et très délicat car parmi les fonctionnaires, le personnel enseignant qui relève de l'Éducation nationale constitue la masse la plus nombreuse et sans doute la plus proche des ménages », note Tribune.

24/04 - Omer Beriziky prend les dossiers en main. « Il est du droit des enseignants-éducateurs de faire des revendications pour l'amélioration de leurs conditions. Nous allons faire de notre mieux pour trouver une solution », lance t-il. Une rencontre est prévue avec les ministères concernés, dont l'Éducation et les Finances. Mais « il ne

faut pas non plus oublier que le pays est toujours dans une impasse », ajoute-t-il. Le mouvement, né il y a 2 mois, prend de l'ampleur et le président du syndicat des enseignants-éducateurs en est le premier surpris. Il se défend de toute arrière-pensée politique. Les revendications sont issues du conseil national du syndicat d'octobre 2011, qui espérait pouvoir les remettre entre les mains des nouveaux dirigeants et non pas du pouvoir de Transition. 210 milliards Ar serait le coût annuel de la satisfaction des revendications du Sempama pour les 43.000 fonctionnaires, selon le directeur de cabinet du ministère de l'Éducation. Ces fonctionnaires ne représentent pourtant que le 1/3 des enseignants-éducateurs. Ce qui signifie que les 2/3 de ces enseignants sont non-fonctionnaires, c'est-à-dire maîtres Fram entre autres, pris en charge par les familles et les bailleurs de fonds.

27/04 - Les enseignants grévistes ont été empêchés par les forces de l'ordre de tenir leur meeting dans l'enceinte du ministère . Ils agitent la menace d'une année blanche. « *Tout attroupement qui incite à troubler l'ordre est formellement interdit dans l'enceinte du ministère* », indique le secrétaire général pour justifier la fermeture des portails. Le quartier a été quadrillé par les forces de l'ordre armées de fusils. Alors que presque tous les établissements publics secondaires d'Antananarivo et des provinces sont fermés, le ministère annonce s'atteler aux processus préparatoires des examens. Les grévistes brandissent la menace d'une année blanche. Des parents d'élèves des écoles primaires publiques et privées haussent le ton et demandent la suspension du salaire des enseignants grévistes.

28/04 - Andry Rajoelina met les membres du gouvernement devant leurs responsabilités dans la gestion des conflits sociaux. « *Les ministres concernés sont là. Ils prennent leur responsabilité. A moins qu'ils n'arrivent pas à résoudre les problèmes. Mais ça, c'est une autre histoire* », a déclaré le numéro un de la Transition, qui semble viser ainsi le premier ministre Omer Beriziky. La position affichée suscite des questions, dans la mesure où Andry Rajoelina ne s'est pas privé, encore récemment, de donner des consignes précises sur certains dossiers, voire d'annoncer qu'il allait les gérer en direct.

Agents forestiers

04/04 - Après un mois de grève, le syndicat des agents forestiers et de l'administration forestière est parvenu à engager le dialogue avec les responsables du ministère de l'Environnement et de la forêt. Les grévistes se sont engagés à suspendre leur mouvement dès la signature d'un accord écrit. Les personnels continuent d'exiger que les membres du cabinet n'interviennent plus dans le travail des forestiers mais ils ont dû renoncer à imposer la création d'un département particulier pour le secteur forestier, sans pour autant abandonner l'idée.

► Ressources minières

02/04 - « *Affaire société Mainland : l'Etat Malgache serait-t-il complice ?* », titre *Le Courrier*. Le problème relatif à l'exploitation minière que la société effectue dans la région Vatovavy-Fitovinany a suscité récemment la polémique, si bien que l'Etat a été contraint de lui retirer son permis de recherche, l'étude d'impact environnemental, condition obligatoire d'octroi du permis de recherche, n'ayant pas été effectuée. Le Centre développement et éthique (CDE)⁶ dirigé par Serge Zafimahova, ancien conseiller spécial de Zafy Albert, révèle que dans la loi de finances 2011 cette société est parmi les grandes sociétés minières qui ont rapporté à l'Etat malgache 81,6 millions de dollars avec Ambatovy, Kraoma et QMM. Pour 2012, la contribution de ces 4 sociétés est estimée à 171,5 millions de dollars. Ce qui voudrait dire que Mainland est officiellement inclus dans la loi de finances. De ce fait la question se pose de savoir si l'Etat est complice des irrégularités que cette société a commises depuis son implantation à Madagascar. Elle aurait déjà exporté 140 camions d'ilménite en 3 mois, en dépit de l'absence de permis de recherche et d'exploitation. L'Etat aurait-il autorisé une telle manœuvre ? Le CDE met l'accent sur le fait que Mainland, société chinoise, devrait suivre l'exemple de sa compatriote Wisco, qui projette d'exploiter 3 gisements de fer dans les districts de Besalampy et Soalala, opération assortie d'un projet d'investissements sociaux d'un montant de 1,5 milliards de dollars. Wisco a déjà versé à l'Etat la somme de 100 millions de dollars en guise d'engagement. L'enjeu du secteur minier est évalué à plus de 400 milliards de dollars mais jusqu'ici les ristournes et redevances versées sont de l'ordre de 2%, alors que dans nombre de pays leur montant atteint 25%. Serge Zafimahova milite pour le partage de la production ou pour la participation au capital des grandes sociétés minières multinationales. Il souhaite l'ouverture d'enquêtes de la part du Bianco et du Samifin pour faire la lumière sur la guerre des commissions qui voit s'affronter des personnalités politiques dans différents projets miniers, notamment pour l'exploitation du charbon de la Sakoa.⁷

06/04 - Incidents à répétition à l'usine Sherritt d'Ambatovy. Les conséquences sur les populations et l'environnement préoccupent le collectif Tany. Une fuite de dioxyde de soufre est survenue à l'usine Sherritt à Tanandava Toamasina le 26 février. Cet accident a fait au moins un mort et plusieurs victimes. D'autres fuites se

⁶ Cf. le rapport intégral présenté par le CDE : Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/82/47/448497/74454963.pdf>

⁷ Cf. revue de presse mars 2012 - <http://justmad.canalblog.com/archives/2012/03/31/23856909.html> p.27

sont encore produites les 27 et 29 février, le 8 mars et le 13 mars. Deux enfants sont décédés, tandis que plusieurs adultes sont tombés malades. Les responsables de l'usine et les représentants des pouvoirs publics ont mis 10 jours pour répondre à l'appel des villageois. Le gouvernement a fini par envoyer des ministres sur place. Les défaillances de la société Sherritt ont été abordées au conseil des ministres du 21 mars puis à celui du 4 avril. Lors de ce dernier conseil, le communiqué fait part des « *risques de pollution de la rivière Ranomainty destinée à l'alimentation en eau potable de la Ville de Toamasina par les rejets d'acide sulfurique de l'usine Sherritt* ». Dans un texte publié le 6 avril, le collectif pour la défense des terres malgaches (Tany) s'interroge sur l'incapacité de la puissante société Sherritt à assurer la protection des populations de Toamasina et des environs. Il fait part de sa préoccupation concernant les autres rivières et les nappes phréatiques où se déversent les eaux usées du site d'extraction. La première fuite de dioxyde de soufre s'est produite quelques jours avant la projection du film « *Ambatovy, histoire d'un projet minier unique, histoire de la création d'une entreprise d'exploitation minière, sûre et durable pour l'environnement, permettant de générer des profits pour le pays et les communautés locales* » au Museum National d'Histoire Naturelle de Paris. Le jour de la projection, le 4 mars, ces graves incidents n'ont pas été portés à la connaissance du public. Tany demande aux autorités de renforcer les études d'impact environnemental et social pour tous les projets miniers et que celles-ci soient conduites de manière indépendante. La direction de l'usine a reconnu qu'il y a eu négligence de la part des techniciens lors d'essais techniques. Il a également déclaré que l'entreprise prendra en charge tous les préjudices occasionnés par cette mini-catastrophe. Il a insisté toutefois sur la nécessité de déplacer les 800 villageois concernés. Faisant référence aux malaises dont plusieurs villageois ont été victimes, les expatriés de l'usine estiment que « *si les Malagasy s'évanouissent assez facilement, c'est qu'ils sont mal nourris* ».

Tany joint à son communiqué la traduction d'un article de Beatrix Gramlich paru dans le magazine « *Kontinente. Das missio-Magazin 1/2012* » relatant les témoignages de communautés locales dont les champs sont traversés par les 220 kms du pipeline d'Ambatovy vers Toamasina. Les conséquences sur les terres et sur la vie des populations à plusieurs niveaux sont dramatiques⁸.

07/04 - L'or n'est plus interdit à l'exportation. Il est désormais considéré comme n'importe quelle substance minière. *La Gazette* s'insurge contre l'arrêté pris par la nouvelle ministre des Mines. « *En tant que produit minier, l'or permet d'enrichir la trésorerie malgache et l'économie en général* », déclare le directeur des Mines qui se réjouit du fait que depuis la mise en place de cette mesure, le ministère a enregistré l'exportation de 101 kg d'or durant le premier trimestre. Il soutient par ailleurs que l'Etat collecte des fonds à travers les redevances et taxes qui représentent 2 % de la valeur de la marchandise. Pour le quotidien, la politique du ministère s'apparente à une grande braderie qui donne la part belle aux étrangers. Les formalités ont été grandement facilitées. Les dispositions prises s'apparentent à un encouragement à la dilapidation des richesses nationales, qui risque de donner raison aux voyous du bois de rose. Elles risquent également d'encourager les braqueurs de bijouterie, les cambrioleurs de maisons particulières et les détrousseurs de rues.

17/04 – La ministre des Mines, Daniella Randriafeno, sur les traces de Marc Ravalomanana ?. *La Gazette* dénonce l'activité plus ou moins licite d'entreprises chinoises d'extraction d'or qui se livreraient à des exportations clandestines vers l'Asie du Sud-Est. Et ce, affirme le quotidien, afin d'abonder les réserves de la Chine et de soutenir la puissance de sa monnaie. Cette dilapidation de la richesse nationale au profit d'une puissance émergente serait favorisée par l'actuelle ministre des Mines, nommée sur le quota d'Andry Rajoelina, Daniella Randriafeno. Cette dernière a autorisé l'exportation de l'or moyennant le versement de redevances et de taxes dérisoires, représentant 2% de la valeur de la marchandise. Une mesure qui n'aurait pas été débattue en conseil des ministres et qui s'inspirerait de la loi conçue par Marc Ravalomanana au profit des grands projets miniers Ambatovy et QMM. Le gouvernement Ramanantsoa dans les années 1970, conscient de l'importance de l'or pour la stabilité et la valeur de la monnaie nationale, avait institué une loi donnant à l'Etat l'exclusivité de l'exploitation de l'or. Le quotidien indique qu'il appartient au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour rentabiliser nos richesses et non les dilapider. Après avoir écarté du gouvernement Joseph Randriamiarisoa, rien n'interdirait au président de la Transition de limoger Daniella Randriafeno, conclut le quotidien.

20/04 - Filière aurifère : Andry Rajoelina décide d'interdire toute exportation d'or. Le président de la Transition a décrété en conseil des ministres l'interdiction de toute exportation de cette « *richesse nationale* » en raison des lacunes existantes dans les textes en vigueur. « *Seule la Banque centrale est habilitée à acheter l'or et, le cas échéant, à procéder à son exportation par voie d'appel d'offres international, avec toute la transparence requise en la matière* », mentionne le communiqué officiel. Une décision qui soulève déjà des critiques. Certains analystes estiment en effet que cette mesure risque de favoriser à nouveau le trafic illégal. Certains acteurs actuels de la filière pourraient se reconverter dans l'exportation illicite, comme cela était le cas ces dernières années, durant lesquelles plus aucune déclaration n'avait été enregistrée. La facilitation des procédures, récemment décidée, avait permis, selon eux, de moraliser la filière, tout en favorisant le rapatriement de devises et l'encaissement

⁸ Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/55/68/448497/74517194.pdf>

d'importantes redevances par l'Etat. Le premier ministre aurait fait part de son désaccord, insistant sur l'application de la loi existante soutenue par les partenaires techniques et financiers.

23/04 - Secteur aurifère : une production annuelle de 10 à 20 tonnes. *Ma-Laza* rappelle que Madagascar dispose d'un immense potentiel minier. A part le saphir et l'ilménite, le pays est également un grand producteur d'or et, surprise, un grand pourvoyeur de ce minerai sur le marché mondial. Mais le pays n'en reçoit que de minimes retombées, et pour cause, la législation sur l'exploitation et la commercialisation de ce minerai restant floue. Le site web de la direction du Trésor français rapporte que Madagascar est considéré par les géologues comme faisant partie des 3 pays recelant la plus grande variété de ressources minérales au monde aux côtés du Brésil et de l'Inde. La production annuelle d'or est évaluée entre 10 et 20 tonnes, apprend-on du ministère chargé des Relations avec les Institutions, à l'occasion d'une rencontre avec la société civile. Une telle quantité pourrait générer jusqu'à 500 millions de dollars par an. Madagascar, avec une telle capacité de production, assurerait la stabilité du marché de l'or dans le monde. La décision d'Andry Rajoelina de confier le monopole de l'achat d'or et des exportations à la Banque centrale risquerait d'entraîner de grands bouleversements sur le marché mondial, estime *Ma-Laza*.

10/04 - Madagascar Oil propose qu'une partie de la production pétrolière du gisement de Tsimiroro soit vendue à la Jirama pour remplacer le fuel lourd. Le projet, en cours d'analyse, pourrait permettre de réduire les charges en carburant et donc le tarif de l'électricité. La mesure serait susceptible d'entrer en application dès la phase pilote dont la production est estimée à 1.000 barils par jour. Si les études s'avèrent concluantes, un projet économique à long terme pourrait alors être établi entre la Jirama et la compagnie.

19/04 - Projet Wisco : le plus grand port de Madagascar sera construit dans la Baie de Baly, près de Soalala. Une délégation du groupe chinois a rencontré le chef de la région Boeny pour faire le point sur l'avancement du projet. L'entreprise est en quête d'un site favorable pour la construction de son port, d'une capacité de 150.000 tonnes, avec un tirant d'eau d'au moins 18 mètres. Le secteur de la Baie de Baly semble retenu. L'appel d'offres pour les travaux d'exécution est déjà lancé en Chine. Il est prévu de construire une route pour l'acheminement du minerai jusqu'au futur port. Elle traversera le parc national de la Baie de Baly, zone sensible où vit une espèce protégée de tortue, en voix d'extinction, qui se distingue des autres parcs de l'île par son alliance entre l'écosystème terrestre et l'écosystème marin. La future centrale thermique sera alimentée soit au fioul, soit au charbon. L'étude de faisabilité est prévue pour cette année. 30 tonnes de minerai seront expédiées en Chine pour une étude d'évaluation de la richesse de la réserve. Les constructions commenceront début 2013. Des experts nationaux et chinois se rendront sur place dans les mois à venir pour délivrer une formation préalable à la population, afin de la préparer aux recrutements. *La Gazette* s'inquiète de ces négociations et rappelle qu'un permis environnemental doit être accordé avant tout engagement de travaux, ce dont certaines entreprises chinoises se dispensent allégrement, avec des complicités à différents niveaux, comme l'actualité récente l'a encore démontré... *Sobika* écrit : « Cette sorte de précipitation dans un climat de confidentialité, alerte les associations de défense de l'environnement, mais aussi celles qui se préoccupent de ce qu'elles qualifient de tendance à organiser une braderie des richesses du sous-sol. Le régime de Transition a-t-elle tant besoin que ça de la conclusion de ce dossier pour l'exploiter politiquement à son tableau des réalisations ? Où est-ce que l'achèvement au plus vite du contrat vaut-il des petits cadeaux de gratification ? (...) C'est seulement quand l'appel d'offre pour la réalisation de ce port à Madagascar, est lancé en Chine que l'opinion apprend l'affaire et de plus par un quelconque chef de région, comme si cette question ne concernait pas la nation toute entière. Ce procédé d'envoyer au devant de la scène des seconds couteaux pour servir de fusible en cas de court-circuit, a déjà fait expérience dans le Sud-est concernant l'exploitation d'ilménite avec des cocontractants chinois. L'opacité que l'on entretient autour de ces affaires qui traitent de sommes énormes, alimente les rumeurs malveillantes. Des ragots auxquels les gens accordent crédit en l'absence de communication sérieuse ».

23/04 - Ruée vers le saphir à proximité d'Ambatondrazaka. Depuis 1 mois, le secteur connaît un afflux d'exploitants et des acheteurs en provenance de toutes les régions. On avance le chiffre de 20.000 personnes. Des négociants étrangers, Chinois et les Sri-Lankais, sont déjà sur place. Les riziculteurs commencent à délaisser leur activité quotidienne, alors que la région est réputée pour être le grenier à riz de Madagascar. Un arrêté interdit l'exploitation de ce gisement de saphir car le gisement, situé à 70 km de la ville, est situé dans une zone protégée. Le corridor de Zahamena. est en effet inscrit depuis 2007 sur la liste du patrimoine mondial. L'afflux de population exerce une forte pression sur l'environnement. Le personnel de Conservation International se dit très préoccupé par la situation sur le terrain. Un ressortissant chinois aurait incité des mineurs à recueillir les pierres précieuses dans la forêt protégée. Des éléments de l'EMMOREG ont été installés pour sécuriser les lieux.

Le groupe allemand Tantalus Rare Earths annonce la signature d'une lettre d'intention avec le chimiste français Rhodia pour octroyer à ce dernier un accès exclusif aux terres rares extraites d'un gros gisement à Madagascar. Les deux groupes veulent engager « une coopération technique pour développer un processus optimal de fabrication de concentrés de terres rares depuis le grand gisement de faible profondeur Tantalus à Madagascar, et la livraison exclusive de ces terres rares à Rhodia », selon un communiqué. Le groupe français, pro-

priété du belge Solvay, revendique la position de numéro un mondial des produits à base de terres rares, fournissant notamment les fabricants de pots catalytiques et de lampes économes en énergie. L'accord définitif devrait porter sur des quantités de produit atteignant 15.000 tonnes par an, précise-t-il. Très convoitées, les terres rares sont un groupe de 17 métaux dont le lanthane, l'yttrium et le néodyme, indispensables à la fabrication des voitures électriques, des éoliennes, des écrans plats, des disques durs d'ordinateurs ou encore des lecteurs MP3. Environ 95% de ces métaux sont extraits en Chine, qui a provoqué l'an dernier une prise de conscience de leur importance stratégique en réduisant ses quotas d'exportation pour maintenir les prix et forcer les entreprises à s'établir sur son territoire. Le gisement découvert dans la péninsule d'Ampasindava (nord-ouest) recèlerait 130 millions de tonnes d'argile latéritique contenant des oxydes de terres rares à une concentration de 0,08%. Il est prometteur car les métaux qui s'y trouvent semblent similaires à ceux exploités en Chine. En particulier, parmi les métaux enfouis, 20% semblent être des terres rares lourdes, les plus recherchées et les plus difficiles à produire. La concession de Tantalus à Madagascar recouvre une surface de 300 km², comportant plusieurs villages et 20 km² de forêt primaire. Selon la société, la demande mondiale pour les terres rares va quasiment doubler d'ici 2015, à 125.000 tonnes par an. *RFI* note que la Chine s'est intéressée la première à ce gisement pour asseoir davantage encore son monopole mais le protocole d'accord chinois avec Tantalus est resté lettre morte. C'est donc au tour de Rhodia de signer une lettre d'intention avec la petite compagnie minière allemande. Le groupe français apporte son financement mais devra aussi mettre au point le procédé d'extraction, à base d'acide sulfurique, pour transformer le minerai en concentré, qui lui-même sera envoyé dans les usines de séparation et de purification des terres rares de Rhodia en France, aux Etats-Unis ou au Japon. L'exploitation du gisement rapporterait à Madagascar 500 millions de dollars par an, un revenu toutefois bien modeste comparé à ce que la Grande Ile compte tirer du nickel, lorsque le gisement d'Ambatovy entrera enfin en production. *La Gazette* titre : « *Des « prédateurs » se manifestent* ». « *Des compagnies internationales profitent visiblement de ce régime transitoire pour déléster Madagascar de ses richesses* ».

18/04 - Secteur minier : une coalition créée pour la transparence. 69 organisations de la société civile ont officiellement adopté la création de la coalition nationale « *Publiez Ce Que Vous Payez Madagascar* » (PCQVP-Madagascar), affiliée au réseau international PCQVP. Ces organisations sont rassemblées autour d'un constat qu'elles jugent inacceptable : « *Plus de la moitié des personnes les plus pauvres du monde vivent dans des pays riches en ressources minières, pétrolières ou gazières. Madagascar en est un parfait exemple, puisque les trois quarts de la population y vivent sous le seuil de pauvreté, alors même que le pays est un paradis géologique* », affirme leur représentant. La coalition PCQVP-Madagascar a pour but d'appeler à ce que les revenus provenant des industries extractives servent de base au développement et à l'amélioration des conditions de vie de la population. 600 membres du réseau international PCQVP, présents dans plus de 30 pays, partagent cette même mission. Comme à Madagascar, les membres incluent des organisations de développement, de défense des droits de l'homme, de protection de l'environnement, de promotion de la transparence et de l'éducation citoyenne.

27/04 - Trois compagnies chinoises et une thaïlandaise refusent l'initiative pour la transparence des industries extractives (EITI). Le gouvernement, le comité national ainsi que le secrétariat exécutif de l'EITI Madagascar se sont relayés pour sensibiliser ces compagnies⁹ mais sans résultat. Vu l'urgence de la situation, l'idée de l'adoption d'un décret ou d'un arrêté qui obligerait ces compagnies commence à faire son chemin. « *La rédaction du rapport de réconciliation financière devra débiter au mois de mai pour qu'il puisse être prêt au mois d'octobre. L'absence de l'une de ces compagnies dans ce rapport portera atteinte, d'une manière significative, à sa qualité et sa crédibilité, et mettra certainement en péril la levée de la suspension de la candidature de Madagascar* », avertit Tahiny Tsarabory Judaïcél, secrétaire exécutif d'EITI Madagascar. Le pays a engagé pour la première fois sa candidature à la mise en conformité à l'initiative EITI en 2008. Le processus a été interrompu en 2009, suite aux événements politiques et la suspension des financements des bailleurs de fonds. Le régime de Transition a décidé de le relancer fin 2010 avec l'adhésion de 4 compagnies minières. Un premier rapport de réconciliation a été déposé en novembre 2011 mais l'EITI international a décidé de ne pas l'examiner et de suspendre la candidature de Madagascar en raison de la non-reconnaissance internationale. Avec l'évolution politique actuelle, la partie malgache veut négocier la levée de cette suspension. Elle a jusqu'au mois d'octobre pour le faire. D'où l'importance de la qualité du rapport de réconciliation qui devra également conduire à la conformité du pays. Les taxes concernées sont celles payées durant l'année 2010, d'un montant estimé à 124 millions de dollars. Une dizaine de compagnies ayant payé plus de 500.000 dollars d'impôt sont concernées. Les Chinois dont, entre autres, Wisco avec les 100 millions de dollars qu'elle a déboursés pour l'obtention de son permis à Soalala représente la majeure partie de ce montant. *Le Courrier* écrit : « *Le manque de transparence dans l'exploitation des ressources minières du pays fait que ces richesses nationales qui font l'objet de convoitises des étrangers ne profitent pas à la population même des localités d'où on les extrait. Seules les grandes compagnies et les autorités concernées en tirent des avantages. Une situation que les économistes, les opposants au pouvoir comme certaines sociétés civiles ont dénoncée car ces extractions n'ont rien apporté aux Malgaches qui continuent de s'appauvrir en dormant sur un matelas*

⁹ Selon *Les Nouvelles*, il s'agit de Gold Sands, PAM, Mainland et Wisco. 9 grands projets miniers ont fourni 95% des recettes fiscales du secteur extractif, à savoir, Wisco, Rio Tinto, Ambatovy, Kraoma, Gold Sands, Pan African Mining (PAM), Madagascar Oil, Exxon Mobil et Mainland.

de richesses naturelles. Faut-il rappeler que ce sont les grands projets miniers de l'île qui renflouent la caisse de l'Etat ? »

Le Club de Développement et Ethique (CDE) en réfère à la SADC. Estimant que l'attribution de permis d'exploitation miniers constitue une violation de l'article 8 de la feuille de route, il annonce qu'il déposera une plainte contre le régime pour l'exploitation des ressources minières et naturelles auprès de la SADC.

► Trafics de bois précieux - Limogeage du ministre de l'environnement et des forêts

05/04 - 3.000 rondins de bois de rose saisis dans la région Sava. Les opérateurs illicites cherchent à s'y opposer. Les bois venaient d'être coupés et allaient être acheminés vers un endroit d'où ils devaient par la suite être exportés. Les bois étaient dissimulés dans plusieurs localités, y compris au sein du parc national de Masoala. « *Un groupe d'individus a mené un mouvement pour contester la saisie de ces bois de rose* », indique le directeur du cabinet du ministre de l'Environnement. Le directeur régional de l'Environnement et des forêts, à l'origine de l'enquête, a été placé sous la protection des forces de l'ordre. Certains analystes expliquent cette reprise des pillages par l'arrêté ministériel du l'Environnement de mi-janvier, qui est venu annihiler les efforts entrepris antérieurement. *Tribune* écrit : « *À peine séchée l'encre du texte de Hery Randriamalala affirmant que la solution principale du problème de trafic de bois de rose malgache se trouve en Chine et non à Madagascar, voilà qu'on découvre 3.000 rondins de bois de rose. (...) La découverte ne semble guère troubler l'impudence des trafiquants : un groupe d'individus conteste les saisies et affirme qu'il s'agit de stocks détenus légalement. Les tactiques habituelles sont mises en œuvre : à grand coup d'argent et d'alcool, des petits groupes bruyants sont censés représenter la population locale frustrée de ne pas pouvoir commercer librement* ».

06/04 - Situation de plus en plus tendu dans la Sava. Un ultimatum de 48h a été donné à la force mixte d'Antalaha pour quitter les lieux. Après le départ du directeur régional de l'Environnement et des forêts, la force mixte est aussi « invitée » par les « opérateurs » à rejoindre son camp d'origine. « *Ce dont nous sommes sûrs, c'est que ces forces de l'ordre venues ici en mission ne quitteront pas les lieux, à moins de recevoir un ordre de la part de leur supérieur* », indique un responsable ministériel. Des appels à manifester sont lancés sur une radio locale. Le général André Lucien Rakotoarimasy, ministre des Forces armées, déclare que l'armée est prête à intervenir. Des affrontements ont été évités de justesse avec des « défenseurs de l'environnement ».

07/04 - Des partenaires techniques et financiers demandent à l'exécutif le départ du ministre de l'Environnement et des forêts, Joseph Randriamiarisoa, mis en cause sur sa manière de gérer l'épineux dossier du bois de rose. Au cours de la rencontre qu'ils ont eu avec le premier ministre Omer Beriziky, des diplomates ont pointé du doigt quelques membres du gouvernement, dont le ministre de l'Environnement et des forêts, pour leur mauvaise gouvernance. Ce dernier est à la tête d'un département sensible, dont le secteur bénéficie d'une aide supplémentaire de 52 millions de dollars de la Banque mondiale. Il est notamment reproché au ministre d'avoir, au mois de janvier, publié un arrêté remettant en cause les mesures d'assainissement de la filière décidées par son prédécesseur. Sommé de s'expliquer sur cet arrêté qui a été annulé en conseil des ministres, l'intéressé n'aurait pas manifesté son désir de collaborer. Le ministre de l'Environnement et des forêts insiste sur la « *nécessité de régler le cas des stocks disponibles, un dossier en suspens depuis quelques années* ». « *Or, pour l'instant, nous n'avons pas encore trouvé une solution en accord avec la communauté internationale sur cet aspect du dossier* », se défend-il.

10/04 - Incriminés pour menace et outrage aux forces de l'ordre, 26 exploitants forestiers ont été arrêtés. Des renforts militaires ont été dépêchés à Antalaha. Ces arrestations font suite à la récente menace de rapt ayant pour cible le directeur régional de l'Environnement et des forêts de la région Sava. Pour sa sécurité, ce dernier a été escorté par des militaires à l'aéroport de Sambava où il a rejoint la capitale par avion. 5 opérateurs forestiers qui ont pignon sur rue à Antalaha, seraient venus spécialement à Sambava pour procéder à son enlèvement. Ils auraient donné un ultimatum 72 heures aux forces mixtes, déployées dans la région depuis mai 2011, pour qu'elles lèvent le camp. A l'expiration de l'ultimatum, une trentaine de militaires ont débarqué à Antalaha pour renforcer les forces mixtes et procéder aux arrestations.

Joseph Randriamiarisoa, ministre de l'Environnement et des forêts, dans la tourmente. Selon *Tananews*, ce représentant de la mouvance Zafy, prompt à dénoncer les malversations du régime de Transition, est suspecté de détournements et de corruption à plusieurs niveaux. Le syndicat des ingénieurs forestiers l'a mise en cause en février dans le détournement de 160 rondins bois de rose sur une cargaison de 171 rondins saisis, dont 11 seulement avaient été déclarés. Le ministre a également été accusé par le syndicat d'avoir reçu des pots de vin pour le déblocage de plusieurs containers de bois précieux bloqués au port de Mahajanga.

11/04 - Un bateau arraisonné par les garde-côtes à proximité d'Antalaha. L'embarcation et son équipage ont été escortés jusqu'à Toamasina afin d'y faire l'objet d'une enquête. Le bateau battant pavillon Sierra Léonais est soupçonné d'être celui qui devait acheminer en Chine les 3.000 rondins de bois de rose saisis à Antalaha.

14/04 - Le ministre de l'Environnement et des forêts, Joseph Randriamiharisoa, limogé. Le ministre n'a pu se maintenir plus longtemps face aux multiples bras de fer que lui ont imposé les forestiers, les exploitants en bois, les trafiquants et/ou opérateurs en bois de rose, (« *les vrais tenants du régime de transition* », comme les qualifie *Tribune*) et la convoitise des uns et des autres, sans oublier l'indifférence de la mouvance Zafy à laquelle il appartient. Sa nomination avait en effet été contestée par la mouvance à l'instar des autres ministres du gouvernement d'Omer Beriziky que le professeur Zafy lui-même avait renié. Esseulé face à des adversaires coriaces, qui connaissent mieux le milieu - et qui disposent vraisemblablement de connexions en plus haut lieu et dans le milieu de l'Environnement et des forêts, Joseph Randriamiharisoa trébuche devant les forestiers qui réclamaient, sinon son limogeage, du moins un ministère à part entière pour la Forêt. *Tribune* ajoute que le directeur de cabinet du président de la Transition est un ancien ministre des Forêts et que ce ministère est devenu un pourvoyeur de puissance et de notoriété internationale. La question est maintenant de savoir si Zafy Albert va proposer un autre membre de sa mouvance à la place de Joseph Randriamiharisoa, sachant que l'ancien président et sa mouvance ont confirmé leur refus d'intégrer les institutions de la Transition telles qu'elles se présentent aujourd'hui. Le régime aura-t-il toute latitude pour pourvoir ce poste sensible ? On peut supposer que les partenaires techniques et financiers auront aussi leur mot à dire. La presse s'interroge sur la gravité des griefs qui ont conduit à ce limogeage car de nombreux ministres, placés ces derniers temps au cœur de conflits et de contestations, ont été malgré tout maintenus à leur poste. Le Dr Joseph Randriamiharisoa est le quatrième ministre de l'Environnement du régime de Transition, rappelle *La Gazette*.

16/04 - Limogeage du ministre de l'Environnement et des forêts : « C'était prévisible », affirme Joseph Randriamiharisoa, qui se considère comme le grain de sable qui empêche « *la machine à sous du bois de rose* » de tourner. « *L'affaire de l'arrêté du 18 janvier 2012 et toutes les interprétations qu'on lui a donné, appuyées par une partie de la société civile, ayant induit par la suite une partie de la communauté internationale, ne sont qu'un prétexte pour m'écarter, car je dérange* », martèle-t-il. Joseph Randriamiharisoa explique que son limogeage trouve son origine dans la traque des éléments de la force mixte, qui, sur ses ordres, ont arraisonné les navires positionnés à proximité des côtes nord-est (région Sava) et saisi les 3.000 rondins de bois de rose détenus par les trafiquants et leurs complices, qui devaient procéder à leur transbordement à destination de la Chine. Une initiative qui, selon ses termes, aurait mis en danger les intérêts de certaines personnes qui gravitent au sein de la présidence de la Transition. « *Des personnes très puissantes à Ambohitsorohitra ont compris qu'il était temps que je sois écarté* », a-t-il déclaré, allant jusqu'à citer des noms d'opérateurs proches du pouvoir. « *Il appartient à la Justice ou aux parlementaires de faire le déballage* », a-t-il répondu à la demande d'autres informations plus détaillées. « *Ces noms figurent dans un rapport qui m'est parvenu* », a-t-il poursuivi. Une stratégie de défense logique et prévisible, en phase avec la logique de la position de l'ancien président, Albert Zafy, chef de la mouvance d'origine du ministre remercié.

16/04 - Zafy Albert réclame la démission d'Andry Rajoelina. Le ministre de l'Environnement et des forêts, Joseph Randriamiharisoa, a été limogé en raison de « *violation grave et flagrante à l'endroit du décret du 24 mars 2010 qui interdit la coupe, l'exploitation et l'exportation de bois de rose et bois d'ébène à Madagascar. Malgré les multiples rappels à l'ordre qui ont été évoqués en conseil des ministres, ces actes illégaux ont été pris par le ministre en violation du principe de la hiérarchie des normes et créent ainsi une source de désordre. Cela constitue une faute grave menaçant les actions et la cohésion du gouvernement de transition d'union nationale, ce qui est d'autant plus intolérable dans la mesure où nous faisons tous les efforts pour renforcer l'état de droit dans notre pays* ». Tels sont les motifs officiels de l'abrogation de sa nomination. La décision de limogeage a été officialisée par le président de la Transition par un courrier qui demande au premier ministre d'abroger le décret nommant Joseph Randriamiharisoa et de faire le nécessaire auprès de la mouvance Zafy pour obtenir une liste de successeurs potentiels, conformément à la feuille de route. Zafy Albert a répondu à Omer Beriziky, qu'« *il faut remplacer en premier Andry Rajoelina qui a transgressé les dispositions de la feuille de route dès la nomination des membres du gouvernement* », les ministres ayant été recrutés par le président de la Transition et « *intégrés dans son quota suivant les prérogatives présidentielles* ». Zafy Albert affirme de ce fait qu'il n'est pas concerné par la nomination de Joseph Randriamiharisoa. Il réitère ses accusations visant Andry Rajoelina et ses proches pour de supposées malversations portant notamment sur les trafics de bois de rose, l'attribution de permis miniers, les trafics d'or. Il demande à la communauté internationale, notamment à la SADC, « *de saisir tous les comptes bancaires des réseaux mafieux et criminels liées au dépeçage du pays* ».

18/04 - Le syndicat des forestiers met la pression. Saisissant l'opportunité que lui a offert le limogeage du ministre Joseph Randriamiharisoa, le syndicat des ingénieurs et agents forestiers exige que le nouveau ministre soit issu de la liste qu'il a déjà remise au premier ministre Omer Beriziky, liste qu'il présente comme étant une liste de « *vrais* » forestiers. Il réclame en outre la démission de plusieurs hauts fonctionnaires du ministère. Le mot d'ordre de grève est maintenu. La présidence de la Transition, qui a confié l'intérim du ministère au premier ministre, donne l'impression de vouloir placer ses hommes à la tête de ce département sensible, qui est également très convoité par plusieurs formations politiques. En attendant la nomination d'un nouveau ministre, Omer Beriziky a

décidé de confier à Emmanuel Rakotovahiny, son conseiller spécial, la mission d'effectuer les passations de service avec le ministre sortant et donc de prendre les dossiers brûlants en main.

20/04 - Ministère de l'Environnement : un état des lieux avant toute passation. Le ministre par intérim de l'Environnement et des forêts, Omer Beriziky, a réuni le staff technique du ministère et les organismes rattachés pour les sommer de collaborer avec l'équipe dirigée par Emmanuel Rakotovahiny, représentant de la Primature. Il a déclaré que l'ex-ministre se devait de travailler avec cette équipe jusqu'à la passation, laquelle n'interviendra qu'après un état des lieux et un point précis sur les dossiers dans lesquels le ministère est impliqué et qui ont fait la Une des médias. Le premier ministre recommande notamment un inventaire in situ des stocks de bois de rose saisis et dont la garde a été confiée aux forces de l'ordre dans des casernes ainsi que dans les palais présidentiels d'Iavoloha et d'Ambohitsorohitra. L'équipe de l'ancien premier ministre Emmanuel Rakotovahiny a également pour mission de tirer au clair le problème des conteneurs en souffrance au port de Mahajanga et d'apporter des éclaircissements sur les exportations de bois de rose aux Comores et à Maurice. Elle doit enfin se pencher sur la récente affaire de l'arraisonnement du « *Great Luck* » battant pavillon sierra léonais qui devait embarquer 3.000 ronds à destination de la Chine.

L'ex-ministre Joseph Randriamiharisoa s'est déclaré favorable à une telle démarche qui devrait, d'après lui, le blanchir de tous les soupçons de trafics et de corruption colportés par le président de la Transition et une partie de la communauté internationale. « *Je défie personnellement toute personne qui dit avoir des preuves contre moi, qu'elle les déballe* » a-t-il lancé, ajoutant qu'il demande l'intervention du Bianco pour enquêter sur les trafics de bois de rose. L'ancien ministre affirme que les opérateurs en cause, qui ont leurs entrées à la présidence de la Transition, sont connus de tous. « *Ils sont trois ou quatre* », laisse-t-il entendre. Pour sa défense, Joseph Randriamiharisoa a également fait valoir qu'il avait réussi à régler avec l'Allemagne la question du financement de Madagascar National Park, dont les crédits avaient été suspendus. Il se targue également d'avoir fait bénéficier son ministère du retour progressif des bailleurs de fonds par le financement additionnel du PE3 octroyé par l'UE, qui avait été suspendu en 2008.

20/04 - Trafics de bois de rose : l'ambassadeur chinois s'exprime. Pour la première fois, le gouvernement chinois, par le biais de son ambassadeur, s'est exprimé au sujet de l'implication supposée de ses ressortissants. « *La Chine est tout à fait disposée à collaborer avec l'Etat malgache dans la lutte contre l'exploitation illicite de bois de rose* », a annoncé l'ambassadeur Shen Yongxiang, à l'occasion d'un entretien avec le président du CST. « *Depuis mon accession à cette haute fonction à Madagascar, [il y a 20 mois] j'ai toujours recommandé aux ressortissants chinois de ne jamais s'impliquer dans des trafics de bois de rose, dans la mesure où l'exploitation de ce bois précieux est interdite par la loi malgache et même si le commerce en est autorisé à l'international. Jusqu'ici, aucun nom précis des personnes impliquées dans ces affaires ne m'a été communiqué. Mais je tiens à préciser que la Chine tient à coopérer avec l'Etat malgache dans cette lutte contre l'exploitation illicite de bois de rose. Si l'Etat malgache détient des indices, l'ambassade, elle, sera disposée à coopérer* », déclare-t-il.

20/04 - La mouvance Zafy éconduite par la justice. Sa plainte est introuvable. Une délégation conduite par Lalatiana Ravololomanana s'est rendue au ministère de la Justice pour s'enquérir des suites de la plainte déposée contre les trafiquants de bois de rose et leurs complices en septembre 2011. Elle n'a pas pu rencontrer la ministre Christine Razanamahasoa et a dû se contenter d'un entretien avec son directeur de cabinet. Une délégation, qui s'était rendue voici quelques jours au tribunal pour s'enquérir des suites de sa plainte, restée sans suite, avait appris que celle-ci n'était plus entre les mains du procureur et avait été transmise au ministère. Le directeur de cabinet de la ministre de la Justice a pourtant nié l'avoir reçue... La mouvance se déclare déterminée à poursuivre ses investigations. La plainte d'Albert Zafy aurait été classée sans suite pour la simple raison que celui-ci n'est pas concerné directement par l'affaire, affirme *Tananews*.

23/04 - Mamy Ravatomanga, PDG du groupe Sodiat, attaque en justice le Dr Randriamiharisoa, ex-ministre de l'Environnement et des forêts. Lors d'une conférence de presse tenue le 16 avril, peu après son limogeage, le ministre l'avait nommé cité, avec Sam Som Miock et d'autres personnes, comme étant impliqué dans des trafics de bois de rose. L'homme d'affaires, très connu sur la place pour ses nombreuses participations dans des sociétés locales, a porté plainte pour diffamation publique, dénonciation abusive, propagation de fausses nouvelles, injure et incitation à la haine. Aucune enquête pour trafic de bois de rose n'a été ouverte contre Mamy Ravatomanga, font valoir ses avocats. Les conseils de l'opérateur ont également assigné dans cette même plainte les directeurs des journaux « *Malaza* » et « *Tia Tanindrazana* », qui se sont fait l'écho de ces allégations proférées publiquement.

Une autre plainte a été déposée par Mamy Ravatomanga contre les animateurs de Free FM, Lalatiana Rakotondrazafy et Fidèle Razarapiera. Pour ces deux animateurs radio, le jeune multimilliardaire semble ne pas avoir apprécié les propos tenus à l'antenne à propos de l'expansion de ses activités. L'homme d'affaires aurait notamment été accusé d'être « *attributaire d'actions dans toutes les affaires à Madagascar* » et « *traité d'opérateur économique véreux et grand corrupteur en distribuant des voitures 4x4 aux dirigeants actuels* ». *La Gazette* rappelle qu'elle a été poursuivie par l'opérateur devant la justice en 2010. L'affaire n'est pas close, on attend le verdict de la

cour de Cassation. Un autre procès opposant *La Gazette* à Sam Som Miock est toujours en cours. Il porte sur la diffusion d'un rapport établi à la suite d'une recherche universitaire sur l'exploitation de bois de rose.

24/04 - Vol de bois de rose saisis à Antalaha. Les trafiquants s'attaquent aujourd'hui aux rondins saisis, au nez et à la barbe des forces de l'ordre. 3 fosses débordantes de rondins de bois de rose ont été découvertes. Près de 80 bras auraient déplacé les rondins jusqu'à la rive d'un cours d'eau navigable où ils ont été embarqués dans une trentaine de pirogues et de canots à moteur. 150 individus auraient été mobilisés pour les placer dans 2 des fosses.

► Monde des affaires

02/04 - Agriculture : 100.000 ha de terrain en négociation dans le Sud avec le groupe italien Tozzi pour la production de biocarburants, révèle *Midi* qui ne tarit pas d'éloges sur ce projet. Les activités du projet BBI (Biomasse - Biocarburant - Ihorombe) initié à Satrokala Andiolava s'étendent déjà sur près de 7.000 ha mais sa filiale énergétique Tozzi Green compte porter la surface exploitée à 100.000 ha à échéance de 10 ans. A la différence des autres grands investisseurs étrangers, le groupe italien démarre ses démarches en négociant avec la population locale. « *Nous demandons aux habitants de définir les terrains qu'ils utilisent pour leurs cultures et leur élevage. C'est par la suite que nous identifions les surfaces inutilisées et entamons les démarches pour la location. Jusqu'ici, nos pépinières sont sur des terrains que nous louons aux particuliers* », a expliqué le gérant du projet. Les négociations se feront par tranche. Un comité de pilotage commun avec les services décentralisés est constitué pour valider les réalisations. Sur les terrains domaniaux, lorsque l'environnement politique le permettra, le groupe envisage de contracter des baux de 25 ans. Il s'engage à contribuer à la sécurisation juridique des terres des agriculteurs. Pour l'énergie verte, Tozzi Green cultive le jatropha, le cactus, le vétiver et des plantes fourragères. Mais de nombreuses autres plantes sont aussi cultivées sur le site, telles que les légumineuses, les plants de reboisement et de fertilisation du sol, les plantes pour le complément alimentaire, la fabrication d'engrais biologique, avec, à terme, des perspectives d'exportation. Le projet emploie actuellement 2.000 journaliers. Un CEG construit par Tozzi vient d'être inauguré, ainsi qu'une crèche. Des actions sont conduites pour la sécurisation alimentaire des populations, l'électrification rurale, l'adduction d'eau, l'accès au microcrédit.

05/04 - Les industries locales submergées par la concurrence des produits importés. Le Syndicat des industries de Madagascar (SIM) lance un appel au secours à l'État. L'augmentation des charges vient également s'ajouter à ce problème de produits vendus à des prix bradés. La récente hausse des tarifs de l'électricité fournie par la Jirama a contribué à la baisse de marge des industriels. La situation fait craindre des licenciements voire des cessations d'activité. Les opérateurs économiques demandent que la loi sur la concurrence promulguée en 2005 et dont le décret d'application est sorti en 2008, soit enfin appliquée.

21/04 - Le Groupement des Entreprises de Madagascar (GEM) hausse le ton. Il dénonce un manque de visibilité et une dégradation du climat des affaires. Le secteur privé menace de se retirer d'une cinquantaine d'organismes internationaux ou nationaux où ils sont représentés, en laissant la gestion totale à l'État. L'annonce a été faite lors d'une conférence de presse qui a vu la présence des représentants des partenaires techniques et financiers. Si la menace est mise à exécution, les bailleurs de fonds pourraient être conduits à renoncer à apporter leur concours. Les opérateurs économiques entendent cependant donner une dernière chance au gouvernement. Ils lui intimement l'ordre de rectifier le tir et de définir une politique économique qui assure « *sécurité et sérénité* », avec un calendrier précis de mise en œuvre. Selon les chefs d'entreprise, l'environnement des affaires serait en effet miné par la corruption, l'insécurité, les harcèlements fiscaux et les tracasseries administratives. L'instabilité au niveau des ministères constitue également un gros handicap. Les capacités de production des industries locales seraient utilisées de 35 à 60% seulement. 360.000 emplois auraient été perdus depuis 2009.

12/04 - Industrie sucrière : une dizaine de sociétés nationales et internationales ont manifesté leur intérêt pour devenir actionnaires de la Sirama de Nosy Be et de Brickaville. Contrairement aux 2 unités de production d'Ambilobe et Namakia gérées dans le cadre d'une location-gérance par la société chinoise Sucoma, ces 2 sites seront relancés d'une autre manière. Les appels d'offre pour une location-gérance ont en effet été jugés infructueux. Un seul opérateur aurait manifesté une offre très en-deçà des attentes. Le conseil d'administration a alors décidé de lancer un nouvel appel à manifestation d'intérêt, axée sur une cession d'actions. Cette dernière a fait réagir une dizaine de sociétés. Un comité de relance de la Sirama Nosy Be et Brickaville a été créé. Regroupant des représentants des employés, des parlementaires ainsi que des ministères, sa mission principale sera d'établir un calendrier pour la définition des méthodologies de la cession. Les équipements de ces 2 unités sont dans un état de délabrement avancé.

17/04 - Les biens du groupe Tiko pourront faire l'objet d'une saisie. La direction générale des impôts (DGI) appliquera le recouvrement forcé de ses impayés. Selon le ministère des Finances et du budget, « *il s'agit d'une voie normale appliquée pour toutes les entreprises qui ont des impayés vis-à-vis du fisc, et non pas uniquement une mesure contre le géant agro-alimentaire de l'ancien président Marc Ravalomanana* ». En 2009, la DGI a

révélé que ces impayés s'élevaient à 30 milliards Ar pour le fisc et les douanes, au titre des exercices 2006 à 2008, auxquels s'ajoutent les amendes dues à l'Etat. Cette même année, des responsables du groupe ont annoncé qu'ils ne pourraient procéder au paiement de ces arriérés que lorsque ses unités de production seraient de nouveau opérationnelles. Des marchandises, notamment du riz et de la farine, importés par le groupe et stockés au port de Toamasina, ont été réquisitionnés par l'Etat et ont été mis en vente. Les comptes bancaires du groupe ont également été bloqués. Une source au sein du groupe a affirmé, à un moment donné, avoir entamé des négociations avec les dirigeants mais elles sont restées infructueuses, d'où la mise en œuvre de la procédure de recouvrement forcé. L'avocat du groupe, Me Solo Radson, affirme ne pas être au courant du lancement de la procédure. Des produits du groupe, notamment de la margarine et du fromage commencent à être vendus dans certains points de vente. Ils seraient fabriqués à l'usine d'Andranomanelatra (Antsirabe) avec le lait produit par les troupeaux de vaches laitières encore entretenus. Les matières premières destinées à la fabrication de margarine sont importées par des opérateurs privés qui contournent le blocage des comptes bancaires du groupe.

23/04 - Contre offensive du groupe Tiko : les dirigeants affirment que le paiement des arriérés et pénalités ne pourra intervenir qu'après ouverture du compte affaires qui tiendra compte des dommages subis par les sociétés du groupe (minoterie Mana, les unités d'huilerie, les usines, les centres commerciaux Magro, la société de BTP Alma...). « *Ces dédommagements couvriront aussi bien les dégâts matériels, les produits réquisitionnés comme l'huile, le riz et la farine, ainsi que les marchandises bloquées au port de Toamasina et les manques à gagner* », déclare Bruno Randriarison, directeur général. D'après ce responsable, l'estimation de ces dommages est supérieure au montant des taxes réclamées par le fisc. Ce compte affaires est exigé depuis 2009 par le groupe, suite à une mesure de redressement fiscal et d'avis aux tiers détenteurs émis à son encontre. « *En novembre 2009, une ordonnance a ordonné la restitution des usines Mana et Top au groupe Tiko et l'ouverture d'un compte affaires, mais début 2010, le ministre de la Justice a suspendu l'application de cette ordonnance pour raison d'ordre public. Après un recours, le groupe a eu gain de cause et au mois d'août de cette même année, la Cour Suprême a, une nouvelle fois, suspendu l'application de l'ordonnance qui, selon les raisons évoquées, pourrait compromettre l'ordre public* », relate toujours le DG. Quant aux taxes douanières, le groupe affirme qu'il approuve le montant déjà avancé par la direction des douanes. Il entend toutefois négocier les frais de magasinage réclamés par le port pour le stockage des conteneurs bloqués. Le groupe affirme « *être prêt à relancer sa production pour soutenir les besoins alimentaires du pays et contribuer à la relance économique. Si les dégâts sont dédommés et les comptes bancaires débloqués, la reprise totale est possible dans un délai de 6 mois* », promet-il. Selon le bilan dressé par la direction générale du groupe, le parc automobile a également été une grande victime des pillages et des incendies de 2009. Près de 80 véhicules ont été incendiés et 60 ont disparu. Plus d'une centaine sont entre les mains des responsables, mais la plupart ne sont plus en état de marche. La Gazette suppose que la ministre du Commerce, Olga Ramalason, issue de la mouvance Ravalomanana, a pu contribuer à obtenir un début de déblocage du dossier Tiko. La nomination dans l'équipe d'Omer Beriziky de l'ancienne maire d'Antsirabe, capitale du Vakinankaratra, grande région productrice de lait, tombe à point nommé pour la défense des intérêts de l'ancien président, estime le quotidien.

► Coopération, bailleurs de fonds, diplomatie

05/04 - Financements de la transition : les partenaires techniques et financiers chez le premier ministre, pour la première fois depuis mars 2009. A l'ordre du jour : la gouvernance publique, les problèmes sociaux, la relance économique et le secteur privé. Dans cette perspective, les orientations stratégiques et les priorités de la transition, de même que son financement seront définis. La procédure de déblocage des financements et les conditionnalités exigées pour le retour à la normale de la coopération, la préparation du Sommet de Rio + 20 et le mécanisme de coordination des aides seront examinés. Cette réunion de travail serait le prélude de la conférence des partenaires techniques et financiers, appelés les « amis », de Madagascar, qui devrait se tenir avant la fin de cette année.

Aucune décision n'aurait été prise à l'issue de la rencontre, apprenait-on à l'issue de la rencontre. Les partenaires techniques et financiers se cantonnent à « *assurer la continuité de leurs projets en cours et le renforcement de ceux à caractère humanitaire et d'urgence, touchant directement les populations, surtout les plus vulnérables* », selon le communiqué de la Primature. Ils ont souligné leur « *volonté de reprendre la coopération sur des axes plus importants, dès le retour du pays à la normalité constitutionnelle* ».

Fatma Samoura, coordinatrice résidente du système des Nations à Madagascar (SNU), annonce une aide financière pour soutenir Madagascar. « *Un fonds de 152 millions de dollars va être mobilisé pour soutenir la Transition* », a-t-elle annoncé, après la présentation de ses lettres de créance. « *54% de ce fonds restent encore à mobiliser. Il faut mener un travail de plaidoirie en faveur de ce financement. Il est temps qu'on dépasse le débat non constructif. Nous sommes à 3 ans de 2015 et Madagascar demeure loin des 8 objectifs du millénaire pour le développement* », enchaîne-t-elle. « *C'est l'Etat qui donne maintenant le feu vert pour débloquer le fonds afin de financer un projet. Le SNU le débloque ensuite conformément au projet défini entre les deux entités. Auparavant, c'était le système des Nations Unies qui décidait du projet à financer* », confie un technicien. Trois grands axes vont être ainsi prioritaires cette année : l'appui aux services sociaux de base, entre autres l'éducation, la santé et la

sécurité alimentaire. « *Le renforcement de la préparation aux urgences se fera également à travers l'élaboration des plans de contingence pour les risques spécifiques. Et la protection des couches vulnérables face au changement climatique doit être poursuivie* », détaille Fatma Samoura, qui n'a pas cessé de pointer du doigt l'inaction du gouvernement face à l'ampleur de la pauvreté depuis son arrivée dans la Grande Île en 2010.

12/04 - Madagascar doit rétablir d'urgence le contact avec le FMI, a déclaré Omer Beriziky lors du conseil du gouvernement. Une requête officielle du gouvernement malgache, à travers le ministère des Finances et du budget, devra être adressée à cette institution. Madagascar n'est plus sous programme du FMI depuis juin 2009. Pierre van den Boogaerde, représentant local du FMI, a quitté le pays en octobre 2010 et n'a pas été remplacé. Son aval est primordial pour déclencher et normaliser l'appui des autres bailleurs de fonds. Pour l'ambassadeur de France, Jean-Marc Châtaignier, Le retour du FMI à Madagascar est un élément très important de normalisation et d'accompagnement du retour à l'ordre constitutionnel. « *Nous avons promis au gouvernement malgache de l'aider dans ses démarches pour saisir notamment les autorités du FMI* », révèle-t-il.

05/04 - Un budget de 4 milliards Ar a été alloué par l'UE, au profit des personnes vulnérables du Sud dans le cadre du projet Structuration des Orientations Agricoles (SOA), piloté par la FAO. Ce projet prévoit d'améliorer la sécurité alimentaire de 100.000 habitants issus de 25 communes des régions Androy et Anosy. Il consiste à distribuer aux agriculteurs des semences de qualité accompagnées d'une formation sur les pratiques techniques culturales améliorées et adaptées aux conditions agro-écologiques de leurs exploitations. L'effectif des bénéficiaires devrait atteindre 500.000 habitants d'ici 3 ans.

Livraison de 120 tonnes de semences de riz avariées par la Chine : la décision n'est pas encore prise concernant le sort de ce don. Le ministre de l'Agriculture, Roland Ravatomanga, déclare attendre la décision de la Chine. Deux solutions sont envisageables : la réexpédition ou l'incinération. Au mois de mars, une délégation chinoise s'est déplacée au ministère de l'Agriculture. Elle aurait demandé une contre-expertise. Des échantillons auraient été prélevés.

06/04 - Coopération militaire : reprise des entraînements en vol des parachutistes français et malgaches Après 4 ans d'interruption, en raison de la crise politique, les séances d'entraînement en vol des parachutistes du 1^{er} RFI d'Ivato ont repris aux côtés des parachutistes français du 2^o RPIMa de La Réunion. Les autorités militaires ont souligné l'importance de la coopération militaire bilatérale entre Madagascar et la France, qui n'a jamais été interrompue durant la crise politique.

10/04 - L'ambassadeur de France, Jean-Marc Châtaignier, sur le départ. Jean-Christophe Belliard, son remplaçant, a été nommé le 5 avril ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire. Il était ambassadeur de France à Addis-Abeba et représentant permanent de la France auprès de l'UA depuis janvier 2009. Âgé de 53 ans, le nouvel ambassadeur entrera en fonction d'ici juin 2012. Jean-Marc Châtaignier est appelé à succéder à Georges Serre comme directeur adjoint à la Direction générale de la mondialisation du ministère des Affaires étrangères. *Ma-Laza* rappelle qu'il a toujours été taxé par les opposants à la HAT d'être un proche d'Andry Rajoelina. Son voyage entre Paris et Antananarivo de mars 2009 en compagnie de la première dame malgache, lors de sa prise de fonction, consistait en une erreur de communication, a confié un fonctionnaire français.

► Divers

04/04 - La commission de l'UE a réactualisé la liste des compagnies aériennes faisant l'objet de restriction de vol en Europe. Air Madagascar y figure toujours. La prochaine mise à jour n'est attendue que vers le mois de septembre. En attendant, le Boeing 767-300 qui assure les vols longs courriers vers l'Asie ne peut pas encore assurer les vols Antananarivo-Paris. La situation pourra également influencer sur le transfert total des opérations d'exploitation des futurs nouveaux Airbus 340, dont le premier devrait normalement rejoindre la flotte d'Air Madagascar dans les jours à venir, le second en juin. Les nouveaux Airbus assureront les vols sous les couleurs d'Air Madagascar. « *Par contre, l'équipage sera encore français. Le transfert sera progressif jusqu'à ce que la compagnie sorte définitivement de la liste B de l'UE* », précise une source proche du dossier. L'exploitation de l'avion avec des équipages français soulève des débats. Est-ce à cause de la formation que les équipages malgaches devront encore suivre ou bien Air France aurait-il encore refusé de confier ses appareils aux Malgaches ? Officiellement, ce sont les 2 Boeing 767-300 loués par Air Madagascar qui sont frappés par cette mesure de restriction. Un de ces deux appareils a déjà été rendu à son propriétaire, et l'autre continue d'assurer les vols vers Bangkok et l'Asie. Des problèmes non résolus liés à la réglementation de la maintenance et à la sûreté des aéroports semblent être à l'origine de cette situation, qui met directement en cause le rôle de l'Aviation civile de Madagascar (ACM).

12/04 - Pour Tribune, les conditions d'acquisition des 2 Airbus A340 d'Air Madagascar demeurent opaques¹⁰. : « *Alors qu'Andry Rajoelina avait fait de la transparence un de ses chevaux de bataille au sujet de*

¹⁰ Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/30/68/448497/74705807.pdf>
Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

l'achat d'Air Force One II ou de l'affaire Daewoo, voilà qu'une fois arrivé au pouvoir il s'empresse d'encourager l'opacité des opérations avec l'argent public. Inacceptable, à moins que ces avions ne soient des cadeaux (mais le généreux Kadhafi est mort), ou que l'argent public n'est pas concerné par ces achats : il y a peut-être des opérateurs économiques (par exemple dans le domaine du bois de rose) qui aimeraient faire un geste, en échange d'avantages. Avec ce manque de transparence pitoyable de la part de ceux qui ont critiqué Marc Ravalomanana pour les mêmes raisons, il n'est donc pas étonnant que les rumeurs de commissions fleurissent dans les conversations de salon et sur Internet ». Pour l'éditorialiste, ce marché a été préparé en sous-main depuis des mois par un agent d'Air France Consulting (AFC). Air Madagascar a finalement un avenir fortement teinté bleu-blanc-rouge. « *Belle revanche pour ceux qui avaient milité pour une coopération étroite avec Air France en 2002, mais qui avaient été écartés au dernier moment par le choix de Marc Ravalomanana en faveur de Lufthansa Consulting. À la veille de son départ définitif de la Grande Ile, l'Ambassadeur Châtaignier a maintenant un motif supplémentaire de satisfaction concernant la bonne santé des intérêts français. Ho an'ny tanindrazany... Car finalement, c'est une bonne affaire pour Air France, qui peut se délester de deux avions (le second est prévu en juin 2012) en perte de valeur sur le marché, et qui n'aura pas à les envoyer à la casse ».* Andry Rajoelina, accompagné d'une forte délégation malgache, a participé au vol inaugural du 1^{er} appareil depuis la France, après avoir été reçu dans les ateliers d'Airbus à Toulouse. Un événement fortement médiatisé.

L'acquisition des deux Airbus crée une vive polémique parmi les observateurs économiques et le personnel de la compagnie nationale. Les appareils sont vieux de 14 ans pour l'un, 12 ans pour l'autre. La fabrication de l'A340 a été arrêtée. Air France a abandonné ces avions car ils sont chers à exploiter et ne sont pas très économe en kérosène, contrairement à l'explication du directeur général d'Air Madagascar. L'arrivée de ces Airbus nécessite une réorganisation de la maintenance et de toute la chaîne logistique, ainsi qu'un important programme de formation des personnels. 12 pilotes et 23 co-pilotes de Air Madagascar vont venir en France pour suivre une formation. Ils vont ainsi bénéficier d'une bi-qualification, pour Boeing et pour Airbus. Les appareils ne pourront pas encore être utilisés à pleine charge en raison de la longueur insuffisante des pistes malgaches. Le projet d'allongement de la piste de l'aéroport d'Ivato, sur financement japonais, a été suspendu en raison de la crise politique.

« **Et si Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina avaient le même faible pour l'aéronautique et l'aviation ?** » titre Ma-Laza qui écrit notamment : « *Les deux présidents ont décidé d'apporter 2 avions à la compagnie nationale durant leur mandat respectif au moment où le contexte socio-économique national n'est pas réellement favorable à ce genre d'opération... Leur choix du constructeur aéronautique reflète visiblement leur orientation politico-diplomatique respective, estiment les observateurs. (...) Le régime de transition ne devrait pas signer un contrat économique à long terme. La location, avec option d'achat des deux Airbus, s'étend sur 6 ans. Faut-il encore rappeler que la Transition a pour principales tâches la continuité de l'Etat et la préparation des élections ?* ».

24/04 - Incidents techniques à répétition : depuis son retour très médiatisé à Madagascar, avec à son bord le président de la Transition, l'appareil a rencontré à deux reprises des problèmes techniques générant des coûts supplémentaires et une perte de confiance de la clientèle de la compagnie nationale. La direction d'Air Madagascar minimise la situation mais dans la Grande Île, on s'interroge. Avant d'être livré à la compagnie le 11 avril, l'A340 avait passé en grande visite.

05/04 - La lutte antiacridienne dans l'impasse : le gouvernement doit encore trouver 4 millions de dollars. La lutte antiacridienne pour la campagne 2011-2012 nécessite la mobilisation de 7 millions de dollars pour traiter une superficie infestée, évaluée à 300.000 hectares. La FAO et le ministère de l'Agriculture tentent de mobiliser d'autres partenaires. Le budget disponible l'an passé n'avait pas permis de traiter toutes les surfaces infestées.

07/04 - Le Fonds d'entretien routier (FER) est privée d'un financement de 65 milliards Ar correspondant aux impayés des compagnies pétrolières qui collectent sur le carburant vendu la redevance destinée à ce fonds. La plupart des retards couvrent l'année 2011 mais certains remontent à octobre 2010. Des discussions entre l'administration et les pétroliers ont eu lieu concernant ces arriérés mais la situation reste bloquée. Les distributeurs pétroliers refusent de faire la lumière sur les raisons de ces impayés. Le bras de fer qui les oppose à l'État concernant la fixation des prix des carburants à la pompe y est, sans doute, pour quelque chose. Le différend a débuté en avril 2011, lorsque l'État a publié un arrêté imposant des prix plafonds.

25/04 - Le port d'Ehoala à Taolagnaro appelle les opérateurs étrangers et nationaux à investir dans son parc industriel de 440 ha. Ces derniers peuvent bénéficier du régime de zone franche. Pour une première phase, 20 ha seront aménagés en zone industrielle et commerciale pouvant accueillir une centaine d'opérateurs économiques. Une trentaine d'investisseurs ont déjà manifesté leur intérêt. Des campagnes de promotion seront lancées au niveau national et international. Les responsables du port travaillent en étroite collaboration avec le Projet Pôle intégré de croissance (PIC) et l'Economic development board of Madagascar (EDBM).

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM), La Vérité (Madagascar), Madagascar Matin, , La Gazette de la Grande Ile, Ma-Laza, Matera (agence de presse Madagascar), DTS (Madagascar), Sobika, Orange.mg, Mada.pro, Tananews, Times of Madagascar, Madonline, Madaplus, Topmada, Madagate, Matv, Ma-Laza, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, Reuters, Afrique Hebdo, SlateAfrique, Afriqueinfos

Taux de change : au 28/04/2012, 1 euro = 2746 Ariary (cours pondéré)